



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE

# MADAGASCAR TRIP REPORT

WOMEN'S LEGAL RIGHTS INITIATIVE UNDER THE WOMEN IN DEVELOPMENT IQC

CONTRACT NO. GEW-I-00-02-00016-00 TASK ORDER NO. 01



From left to right: WLR Manager Rebecca Mischel, WLR Legal and Gender Specialist Lelia Mooney, Supreme Court Magistrate Rakotobe Ralambondrainy, Magistrate Noro Razafindrakoto, U.S. Federal Judge Diane P. Wood, Supreme Court Counsel Magistrate Modeste Randrianantenaina, Magistrate Laurette Randrianantenaina, and Director of the School of Magistrates of Madagascar Magistrate Bakolalao Ramandrainibe

**May 2006**

This publication was produced for review by the U. S. Agency for International Development. It was prepared by Chemonics International Inc. in partnership with the Centre for Development and Population Activities (CEDPA), Development and Training Services Inc. (DTS), MetaMetrics Inc., Partners of the Americas, and Turning Pointe Marketing.

## CONTENTS

---

|             |  |    |
|-------------|--|----|
| SECTION I   | Travel Dates, Destinations, and Purpose                                      | 1  |
|             | A. Travel Dates and Destinations   | 1  |
|             | B. Purpose of Travel   | 1  |
| SECTION II  | Trip Results   | 3  |
|             | A. Staff Supervision   | 3  |
|             | B. Action Plan and Implementation  | 4  |
|             | B1. Justice Sector and Legal Professionals Capacity Building                 | 4  |
|             | B2. Civil Society Strengthening and Public Awareness Campaign Efforts        | 7  |
|             | C. Administrative and Financial File Assessment                              | 8  |
| SECTION III | Next Steps and Mission Support   | 10 |
|             | A. Next Steps  | 10 |
|             | B. Mission Support   | 10 |
| ANNEX A     | Trip Agenda  | 11 |
| ANNEX B     | National Consultation Agenda and Report                                      | 15 |
| ANNEX C     | Opening Speech of the Minister of Justice at the National Consultation Event | 24 |
| ANNEX D     | Judge Diane Wood's Speech at ENMG  | 26 |
| ANNEX E     | USAID/Madagascar Press Release on Judge Wood's visit to Madagascar           | 31 |
| ANNEX F     | Fact Sheet on Judge Wood's lectures  | 34 |
| ANNEX G     | Newspaper articles on Judge Wood's visit to Madagascar                       | 36 |
| ANNEX H     | Participant list (National Consultation and Judge Wood's sessions)           | 39 |
| ANNEX I     | Administrative and Financial File Assessment memo                            | 43 |

## SECTION I

---

### **Travel Dates, Destinations, and Purposes**

#### **A. Travel Dates and Destinations**

Lelia Mooney, legal and gender specialist for the Women's Legal Rights Initiative (WLR), and Rebecca Mischel, project manager for Chemonics International, visited Madagascar from April 3 through 22, 2006 to:

- Facilitate the visit of U.S. Federal Judge Diane P. Wood together with the U.S. Embassy and USAID/Madagascar.
- Monitor program implementation status including challenges and next steps ahead on the WLR Madagascar Action Plan.
- Attend the National Consultation event on the Reform of the Family Code.
- Coordinate with the Ministry of Justice and the School of Magistrates the upcoming visit of Professor Susan Deller Ross.
- Conduct an internal audit of the project's administrative accounting systems, including compliance with Chemonics and USAID regulations.
- Facilitate a session on Chemonics Standards of Business Ethics and Conduct.

Destinations in Antananarivo included the offices of USAID/Madagascar, the Ministry of Justice, the Office of the Prime Minister, the Supreme Court, the School of Magistrates (ENMG), the University of Tana Law School, the American Cultural Center, and the NGO, Focus Development Association.

#### **B. Purpose of Travel**

The primary purpose of Ms. Mooney's and Ms. Mischel's trip was to:

- 1) *Facilitate* the visit of Judge Wood that included a round of courtesy call meetings with members of the Malagasy government, lecturing members of the Supreme Court, sitting magistrates from the provinces at ENMG, students from the University of Tana Law School, and young professionals at the American Cultural Center, and interviews with the local media.
- 2) *Monitor* the status and level of implementation of the WLR/Madagascar Action Plan, while identifying, with local partners and USAID/Madagascar, program and budgetary priorities for the next quarter and fiscal year.
- 3) *Attend* the National Consultation on the Reform of the Family Code organized by the Ministry of Justice to finalize recommendations for draft legislation to be submitted to Congress.

4) *Conduct* an internal audit of the project's administrative accounting systems and facilitate a discussion on Chemonics Standards of Business Conduct.

5) *Gather* information and research documents for Professor Ross's visit in June and begin identifying success stories for the civil society strengthening component.

During this visit, Ms. Mooney held a series of meetings with Madagascar government officials including the Prime Minister, Minister of Justice, President of the Supreme Court, Director of ENMG, Director of Legal Reform at the Ministry of Justice, and the Counsel to the Supreme Court. (See Annex A for a complete list of interviews and meetings during this visit.)

Ms. Mooney also devoted a considerable amount of time to working with the WLR local coordinator on the status of implementation of the WLR/Madagascar Action Plan, while focusing on upcoming activities under the three program components, in coordination with the Focus Development Association team. This included coordination with the Ministry of Justice's Director of Legal Reform and the Director of ENMG to secure dates for the visit of Professor Ross to conduct a series of training sessions for Malagasy magistrates and judges.

Ms. Mooney, WLR/Madagascar Coordinator Ms. Vololona Razafindrainibe, and Ms. Mischel met several times during the visit with USAID/Madagascar Mission Director Henderson Patrick, USAID/Madagascar Assistant Mission Director Claire Johnson, USAID/Madagascar D&G Team Leader Robert Rhodes, USAID/Madagascar D&G Special Projects Manager Corinne Raphaell, U.S. Embassy Attache George N. Sibley, U.S. Embassy Technical Counselor Aimee Ranaivoarijaona Razafiharilala, and U.S. Embassy Information Assistant Mamy Rabesahala. The first round of meetings focused on coordinating the logistical, protocol, and technical aspects related to Judge Wood's visit. The second round focused on discussing with USAID/Madagascar members WLR's program implementation status, the upcoming visit of Professor Ross, and program priorities for the next fiscal year.

Ms. Mischel conducted an administrative and financial file assessment to ensure continued compliance with USAID regulations. She provided one training to the WLR administrative assistant, and explained new forms, templates, operations guidelines, and other material useful in facilitating administrative and bookkeeping activities. Ms. Mischel also liaised with WLR, the Focus Development Association, and ENMG contacts to collect research materials needed by Professor Ross for her visit.

Ms. Mischel began interviewing individuals to collect success story material. She met separately with WLR Madagascar Coordinator Vololona Razafindrainibe, Nirina Rafenomanantso of Focus Development Association, and Violette Manjatosoa Ranomemjanahary of Association ARIF (Association Régionale Interprofessionnelle pour le développement de la Formation). Additional follow-up with Ms. Ranomemjanahary will take place in the upcoming weeks to flesh-out success story recommendations and details.

## SECTION II

---

### **Trip Results**

As a result of this trip, all activities and benchmarks planned under the three project component areas for the current fiscal year — justice sector and legal professional capacity building, civil society strengthening, and raising public awareness — have been met. Notable results include:

- MOU with the Ministry of Justice is in full implementation mode based on the achievement of original deadlines, targets, and strategic program objectives.
- The visit of Judge Wood completed in close cooperation with the U.S. Embassy, USAID/Madagascar, and the Ministry of Justice.
- Training of Malagasy Supreme Court members, magistrates from different regions of Madagascar, law students, and Malagasy professionals on the U.S. judicial legal system and enforcement of women's rights by Judge Wood.
- A National Consultation event successfully organized by the Ministry of Justice with the assistance of Focus Development Association.
- The subcontract with Focus Development Association is current and in full implementation with the achievement of strategic results. Focus' performance has been recognized by the Ministry of Justice.
- Continued strengthened coordination with USAID/Madagascar and U.S. Embassy partner institutions.
- Completed research for Professor Ross's visit and secured dates with ENMG.
- Designed idea of potential study tour to the United States for WLR's key justice sector institutions, civil society and media partners.
- Completed administrative audit and training of administrative assistants.
- Completed strategic planning session with WLR/Madagascar team.
- Completed training session on standards of business conduct.

#### **A. Staff Supervision**

Ms. Mooney and Ms. Mischel met with the WLR/Madagascar team to discuss implementation status, expected results, and challenges for the weeks of their visit and beyond. This included strategic coordination to make Judge Wood's visit a success, discussion of results of the administrative and financial assessment conducted by Ms. Mischel, coordination with Focus

Development Association, review of program implementation, and activities for upcoming quarters. They also revisited the team's SOWs and developed a vacation tracker based on the level of effort and activities. Ms. Mooney and Ms. Mischel also held a session on Chemonics' new Code of Ethics and Standards of Business Conduct for the WLR team and other Chemonics projects in Madagascar.

## **B. Action Plan and Implementation**

### **B1. Justice Sector and Legal Professionals Capacity Building**

During April 17 to 22, Judge Wood visited Madagascar to support WLR efforts within the context of the MOU signed with the Minister of Justice on November 30<sup>t</sup> 2005 (See Annex A for a complete list of meetings.) On the first part of her one-week visit, which received attention from the local media (See Annex F), Judge Wood held a series of courtesy meetings with the prime minister, the Supreme Court, the minister of justice and ENMG, together with the U.S. Embassy charge de mission and USAID/Madagascar representatives. The meetings were held in French and without interpreters. The purpose of these meetings was to discuss with key members of the Malagasy government and justice sector institutions the differences between U.S. and Francophone legal systems and the status of the rule of law and women's rights in Madagascar.

All meetings were possible thanks to relationships the WLR team had developed with Minister of Justice Lala Ratsihavala, Director of the Legal Reform Unit at the Ministry of Justice Magistrate Laurette Randrianantenaina, Magistrate and Supreme Court Counsel Modeste Randrianantenaina, Supreme Court Magistrate Rakotobe Ralambondrainy, ENMG Director Bakolalao Ramandrainibe, and ENMG Director of Curriculum Development Noro Razafindrakoto. They coordinated to make sure they attended Judge Wood's lectures and meetings, while engaging in conversations with her on common and relevant matters of interest.



U.S. Embassy Charge de Mission Mr. George Sibley, Judge Wood, and the Minister of Justice during the first round of courtesy call visit to her chambers.

The second part of Judge Wood's visit was devoted to lecturing Supreme Court magistrates, magistrates from the Ministry of Justice, judges, law students, and professionals on the U.S. judicial legal system and the enforcement of Women's Legal Rights. (See Annex G for a complete list of participants at the different events.) Following is a brief description of the methodologies used during the events:

*American Cultural Center.* Judge Wood addressed 25 young professionals (journalists, civil society organization leaders, and lawyers) on "*Women's Rights and Women's Emancipation in the U.S.*" She was introduced

by USAID/Madagascar D&G Team Leader Robert Rhodes. The session lasted for one hour and a half and was based on a presentation followed by a Q&A session that was covered by the media the following day. (See Annex F.)





Judge Wood addressing young professionals at the American Cultural Center on issues related to sexual harassment in the United States.

*University of Tana Law School.* Judge Wood addressed 180 law students during an hour and a half. She made a 20-minute presentation, followed by an intense Q&A session that focused on judicial independence in the United States, antitrust law in the United States and Madagascar, sexual harassment, and the enforcement of women's rights. The Q&A session was facilitated by Dean of the Law School Jean Eric Rakotoarisoa.

*ENMG.* Judge Wood addressed 80 Supreme Court members, magistrates, judges, and ENMG professors and students from the Antananarivo, Fianarantsoa, Mananjary, Majunga, Tamatave, Diego and Tular provinces.

The minister of justice and the ENMG director gave opening and welcome remarks. The methodology during these two-day sessions was based on a series of interactive sessions where Judge Wood would make short presentations, then moved to an exchange with Director of Legal Reform at the Ministry of Justice Magistrate Laurette Randrianantenaina on the Malagasy system. Finally, Magistrate Laurette would open the discussion through Q&A rounds with the participants. The issues discussed as part of Judge Wood's lectures were: the U.S. federal judicial system, differences between U.S. common law and Malagasy civil law traditions, the status of international women's rights treaties, sexual harassment in the United States and Madagascar, obstacles to access to justice that women face, best practices, and the role of civil society in advancing women's rights. (See *Annex E.*) As a next step, WLR and the Ministry of Justice will recruit the attendees to Professor Ross's training session out of those that attended Judge Wood's lectures, as a means of contributing to creating a critical mass thinking, while securing a strategic monitoring and follow-up process during the coming quarters of the project.



University of Tana law students listening to Judge Wood's address.



Magistrate Laurette Randrianantenaina having a comparative discussion on the Malagasy legal system with Judge Wood.

Judge Wood's presence, judicial and legal expertise, academic knowledge, interpersonal skills, and mastery of the French language were praised and welcomed by the Madagascar government officials she met with. This was the first time a U.S. federal judge has visited the country. The U.S. Embassy saw this as a strategic opportunity to discuss the status of the rule of law during the courtesy meetings. USAID/Madagascar saw it as an opportunity to strengthen capacity building efforts of the justice sector in enforcement of women's rights within the context of the MOU signed with the minister of justice. She helped provide

stronger support to the magistrates' training component of the MOU and facilitated a more strategic relationship between the ENMG and WLR. Judge Wood also raised awareness on the importance of sustaining capacity building efforts of the justice sector. In particular, aspects of the U.S. judicial and legal system relevant to Madagascar were highlighted regarding the training process of new magistrates at ENMG, while focusing on the U.S. experience of promoting and enforcing women's legal rights.

This idea resulted from interest showed by WLR's key justice sector partners (the minister of justice, the director of its Legal Reform Unit, magistrates, the counsel to the Supreme Court, ENMG director, and ENMG director of curriculum development, among others) all of whom are involved in implementation of the MOU and its monitoring. Judge Wood also said she would welcome the group in Chicago in the near future as part of a short study tour to the U.S., where she could organize an overview of state and federal justice systems, with a focus on women's rights, domestic violence, children, and family services. (She has done this for other international delegations coming to learn about the U.S. system.)

A U.S. study tour would help WLR's efforts to strengthen the capacity of justice sector institutions to enforce women's legal rights within an ongoing successful strategy that focuses on capacity building and strategic monitoring and evaluation efforts. The proposed study tour could be carried out during the next fiscal year (the last year of the project) to build program sustainability and ongoing replicability within and among participating local partner institutions and their key players. It would also be important to select one of WLR's key strategic partners in





A magistrate follows up on Judge Wood's comments on the enforcement of women's rights in Madagascar. To her right, two members of Focus Development Association are listening to her remarks.

Madagascar (such as Focus Development Association) to join the study tour to secure civil society participation and to select (with USAID/Madagascar's advice) a journalist to secure a strategic way of reaching out to the local media and implement WLR's communication strategy during the last year of the project. This would help link all of the Intermediate Results for WLR and working toward their achievement through a holistic, integrated, and strategic manner with established and committed local partners, while building overall program sustainability.

## **B2. Civil Society Strengthening Efforts and Public Awareness Campaign**

On April 11, 2006 the Ministry of Justice (under the MOU being implemented in cooperation with WLR), together with WLR/Madagascar and Focus Development Association, organized the last consultation event with all the proposed amendments to the Family Code with civil society's input. This National Consultation (See Agenda on Annex B.) event was attended by 61 members of

Congress, government, media, and international cooperation and civil society organizations to discuss recommendations that emerged from discussions with grassroots groups on amendments to the Family Code. (See Annex G for a participant list.) These regional town hall meetings took place between November 2005 and March 2006 in Taolagnaro, Antananarivo, Antsiranana, Toamasina, Fianarantsoa, and Mahajanga. The main objective of this event was to begin a discussion with representatives from Congress to start developing awareness that this initiative lead by the Ministry of Justice has civil society's support, while trying to get their buy-in before it gets to Congress.

During the inauguration ceremony, Minister of Justice Lala Ratsihavala delivered the opening remarks (See Annex C.), where she acknowledged the importance of this event as part of a process conducted in collaboration with USAID/Madagascar, the WLR team, and the Focus Development Association. She was followed by Director of the Ministry of Justice's Legal Reform Unit Magistrate Laurette Randrianantenaina, who walked participants through the regional consultation process and how the recommendations were built within the context of a draft amendment to be submitted to Congress between June and September 2006. Robert Rhodes and Corinne Rafael attended the event on behalf of USAID/Madagascar, with U.S. Embassy Technical Counselor Aimee Ranaivoarijaona Razafiharilala. Ms. Mooney and Vololona Razafindrainibe also delivered opening remarks on behalf of the USAID/WLR project.



Sitting from left to right: WLR/Madagascar Coordinator, USAID/Madagascar D&G Team Leader, WLR Legal and Gender Specialist, Minister of Justice, Minister of Population, Director of Legislative Development, and Director of Legal Reform Unit.

The second part of the event was facilitated by Magistrate Laurette Randrianantenaina, who shared conclusions and recommendations from the regional consultation process on marriage, legal guardianship, inheritance rights, and nationality. She held a Q&A session, where members of Congress asked about the regional consultation events and the reactions of these proposals at the local level.

Finally, the Focus Development Association and Magistrates Laurette and Modeste Randrianantenaina facilitated discussion with participants on each of the recommendations.

The next steps on this activity include:

- Getting the final report of all the consultations and final consultation event from Focus Development Association. (See Annex B for a preliminary draft.)
- Magistrate Laurette Randrianantenaina works on the conclusions and recommendations to be submitted to the minister of justice.
- The minister of justice prepares a formal document to be submitted to Congress between June and September.
- Congress passes the amendments to the Family Code by September 2006.
- WLR's civil society organization (CSO) regional networks implement (as part of their advocacy and mini-action plans) a public awareness campaign on amendments to the Family Code in the same regions where the consultations took place in cooperation with the Ministry of Justice and local media.
- Develop specific fixed-price subcontracts with the WLRs' CSO networks to conduct their advocacy and mini-action plans with a focus on the public awareness implementation.

### **C. Administrative and Financial File Assessment**

From April 4-7, 2006, Ms. Mischel worked closely with WLR/Madagascar administrative office staff to complete an administrative and financial file assessment. The purpose of the assessment was to not only conduct a routine review of the office files but to also identify essential areas for

the field office to remedy in advance of Field Accountant Ismail Kenessy's audit visit (scheduled for May 29-June 2, 2006).

The main concerns that stemmed from this assessment dealt with the following:

- General organization of the office files, especially accounting documentation, was lacking or inconsistent.
- Financial bookkeeping vouchers were either missing or lacking proper backup documentation.
- There was a good deal of missing documents in personnel files.
- In many instances expense reports were not used or not completed correctly to account for advances to office staff.

Ms. Mischel worked with Ms. Randriamihamitsoa and Ms. Razakamandimby to assess the office files and assemble an action plan to prepare for Mr. Kenessy's audit. The field office agreed to send the home office an update each week on the status of the action plan and to complete all items no later than May 26, 2006. (The results of the assessment and subsequent action plan are summarized in Annex I.)

## SECTION III

---

### **Next Steps and Mission Support**

#### **A. Next Steps**

The WLR Madagascar local team will continue to implement the action plan, focusing on:

- Paying attention to the 2005-2006 country action plan, its results framework, and activities for the upcoming quarter and reporting to the Home Office based on these guidelines.
- Implementing the monitoring and evaluation (M&E) system that more efficiently captures WLR activities and their impact.
- Strengthening coordination with institutional partners and working toward achievement of program sustainability.
- Making technical and logistical arrangements for the visit of Professor Ross.
- Monitoring and following-up the status of amendments to the Family Code lead by the Ministry of Justice.
- Monitoring the CSO's public awareness and advocacy components.
- Making technical and logistical arrangements for the follow-up visit of Judge Wood in regards to a potential study tour to the U.S. for key justice sector players.
- Responding to the administrative and financial file assessment in an accurate and timely manner.

Ms. Mooney will supervise the field office on program status and implementation through daily e-mails and phone calls, and will work with the home office support team on administrative procedures with Ms. Mischel. Ms. Mooney will take another trip during the quarter to monitor program implementation with local partners; facilitate a work-planning session with the WLR Madagascar team in consultation with USAID/Madagascar, local partners, and subcontractors; and facilitate Professor Ross's visit. She will continue facilitating contacts with USAID/Madagascar and the new leadership at partner institutions and supervising WLR local staff.

#### **B. Mission Support**

The USAID Mission support in Madagascar has continued to be positive and supportive of WLR activities. Ms. Mooney, while in the field, keeps constant communication with Robert Rhodes and Corinne Raphael. WLR has found USAID/Madagascar's input helpful and will continue incorporating its suggestions into the work-planning process.

## ANNEX A

---

### **Madagascar Program Implementation and Follow-Up Trip Agenda April 3-22, 2006**

#### **Women's Legal Rights HO Team:**

WLR Legal Specialist Lelia Mooney  
Chemonics Manager Rebecca Mischel  
U.S. Federal Judge Diane P. Wood

#### **Women's Legal Rights FO Team:**

WLR Madagascar Coordinator Vololona Razafindrainibe  
WLR Administrative Assistant Nathalie Randriamihamitsoa  
WLR Administrative Assistant Nadia Razakamandimby

| <b>Tuesday, April 4</b>   |  |
|---------------------------|--|
| <b>TIME</b>               | <b>ACTIVITY</b>  |
| 11:00 am                  | Rebecca Mischel arrives at the WLR office.   |
| 12:00 pm                  | Lunch with staff.  |
| 1:00–5:30 pm              | Rebecca Mischel conducts initial review of files and works with administrative staff to set the assessment agenda.   |
| <b>Wednesday, April 5</b> |  |
| <b>TIME</b>               | <b>ACTIVITY</b>  |
| 9 am–5:30 pm              | Rebecca Mischel and Nathalie Randriamihamitsoa work together on the following: <ul style="list-style-type: none"><li>• Compilation of monthly financial documents – Sept ember 2004-June 2005.<ul style="list-style-type: none"><li>○ Review backup documentation, create numbering for general journal entries.</li></ul></li><li>• Review and revise the internal operations manual (new!).</li><li>• General review of project files – file index in place, overall organization.</li></ul>                         |
| <b>Thursday, April 6</b>  |  |
| <b>TIME</b>               | <b>ACTIVITY</b>  |
| 9 am–5:30 pm              | Rebecca Mischel and Nathalie Randriamihamitsoa work together on the following: <ul style="list-style-type: none"><li>• Compilation of monthly financial documents – July 2005-April 2006.<ul style="list-style-type: none"><li>○ Review backup documentation, create numbering for general journal entries.</li></ul></li><li>• Review and discuss field accountant review in May – Ismail's SOW, expectations.</li><li>• Begin assembling list of administrative/financial tasks to be completed by May 15.</li></ul> |
| <b>Friday, April 7</b>    |  |
| <b>TIME</b>               | <b>ACTIVITY</b>  |
| 9 am–5:30 pm              | (Nathalie out of office)<br>Rebecca Mischel continues the file assessment and reviews the following files:   |

|                            |  |
|----------------------------|--|
|                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnel.</li> <li>• Subcontractors/Implementing partners (with Nadia Razakamandimby).</li> <li>• Procurement (with Nadia Razakamandimby).</li> </ul>  |
| <b>Saturday, April 8</b>   |  |
| <b>TIME</b>                | <b>ACTIVITY</b>  |
|                            | Review weekly assessment activities and write action memo.   |
| <b>Sunday, April 9</b>     |  |
| 10:00 pm                   | Lelia Mooney arrives in Antananarivo.  |
| <b>Monday, April 10</b>    |  |
| <b>TIME</b>                | <b>ACTIVITY</b>  |
| All-day event              | Lelia Mooney and Rebecca Mischel meet with WLR Madagascar team to review agenda for National Consultation event with the Ministry of Justice and prepare for the arrival of Judge D. Wood (JDW).   |
| 3:00 pm                    | Meeting with Minister of Justice Lala Ratsihavala, Magistrate Laurette Randrianantenaina (Legal Reform Unit, Ministry of Justice) and Magistrate Modeste Randrianantenaina (Supreme Court Counsel, Ministry of Justice).   |
| <b>Tuesday, April 11</b>   |  |
| <b>TIME</b>                | <b>ACTIVITY</b>  |
| All-day event              | National Consultation event organized in cooperation with the Ministry of Justice and Focus Development Association at the Ministry of Population's premises.  |
| <b>Wednesday, April 12</b> |  |
| <b>TIME</b>                | <b>ACTIVITY</b>  |
| 9 am-2:00 pm               | <p style="text-align: center;"><i>WLR Team-Building and Strategic Session Workshop (Hotel Colbert)</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Participants: WLR HO &amp; FO Team (five people)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• FO staff SOWs: Roles and responsibilities</li> <li>• Rebecca's Audit outcomes: Next Steps</li> <li>• Status of Madagascar Action Plan Implementation: Next Steps</li> <li>• Gathering electronic documents of ongoing activities</li> <li>• Review of Agenda for JDW's visit; coordination steps with USAID Mission and U.S. Embassy</li> <li>• Logistics for welcome reception for JDW</li> <li>• WLR/Madagascar Action Plan implementation and next steps</li> </ul>  |
| 2:00-5:00 pm               | <p style="text-align: center;"><i>Ethics Training: Chemonics Standards of Business Conduct (Hotel Colbert)</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Participants: WLR, BAMEX, SanteNet teams (20 people)</i></p> <p><b>Course Description</b></p> <p>In this course you will learn about Chemonics' standards of business conduct, identify business integrity issues we encounter in our work, analyze common dilemmas, and diplomatically take action to address issues.</p> <p>Topics include treating others with respect, being a good business partner, and conflicts of interest.</p> <p>In groups, participants will analyze a situation, identify the issues, make a decision, and develop a plan to carry it out. Groups will share their decisions and plans for action.</p> <p><b>Objectives</b></p> <p>By participating in this course, participants will be able to:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Describe Chemonics' standards of business conduct</li> <li>• Recognize potential business integrity issues</li> </ul> |



|                           |   |
|---------------------------|---|
|                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apply a process for making sound decisions</li> <li>• Take action to address difficult situations</li> </ul> <p><b>Duration</b><br/>3 hours</p> <p><b>Language of Instruction</b><br/>English/French</p> <p><b>Facilitators</b><br/>Lelia Mooney, LLM<br/>Senior Legal, Gender, and Capacity Building Expert<br/>Women's Legal Rights Initiative, Chemonics International<br/>Rebecca Mischel<br/>Manager, Chemonics International</p> |
| <b>Thursday, April 13</b> |   |
| <b>TIME</b>               | <b>ACTIVITY</b>   |
| 9:00 am                   | Lelia Mooney, Vololona Razafindrainibe and Rebecca Mischel meet with USAID/Madagascar Democracy and Governance team members Robert Rhodes and Corinne Raphael to discuss program status implementation and review Agenda for JDW's visit.   |
| 11:00 am                  | Lelia Mooney, Vololona Razafindrainibe and Rebecca Mischel meet with the ENMG's (Ecole de la Magistrature) Director Bakolalao Ramandrainibe   |
| 2:00 pm                   | Lelia Mooney and Vololona Razafindrainibe meet with Ministry of Justice, Magistrate Laurette Randrianantenaina (Legal Reform Unit, Ministry of Justice)   |
| 3:00 pm                   | Rebecca Mischel and Nathalie Randriamihamitsoa review file assessment results and discuss/create an action plan for completing pending issues or tasks to be completed by May 15.<br>Rebecca Mischel meets with RAVAOZANY Noro and RAFENOMANANTSOA Nirina from Focus Development Association.   |
| <b>Friday, April 14</b>   |   |
| <b>TIME</b>               | <b>ACTIVITY</b>   |
| 8:00-11:00 am             | Lelia Mooney and Vololona Razafindrainibe attend the graduation ceremony of New Magistrates at ENMG   |
| 11:30-1:00 pm             | Lelia Mooney, Vololona Razafindrainibe and Rebecca Mischel meet with USAID/Madagascar to discuss last version of JDW's Agenda and logistic details in regards to her visit.   |
| <b>Saturday, April 15</b> |   |
| <b>TIME</b>               | <b>ACTIVITY</b>   |
|                           | <i>Preparations for JDW's visit continue.</i>   |
| <b>Monday, April 17</b>   |   |
| <b>TIME</b>               | <b>ACTIVITY</b>   |
| <i>All-day event</i>      | Preparations for JDW's visit continue.  |
| 10:00 pm                  | JDW arrives in Antananarivo.<br>Lelia Mooney, Vololona Razafindrainibe and Rebecca Mischel welcome JDW at the airport and take her to Hotel Colbert with a USAID expeditor.   |
| <b>Tuesday, April 18</b>  |   |
| <b>TIME</b>               | <b>ACTIVITY</b>   |
| 10:00 -12:00pm            | JDW meets with Lelia Mooney.<br><br>WLR's welcome lunch for JDW at Hotel Colbert's restaurant: Lelia, Vololona, Rebecca, Nadia and  |

|                            |  |
|----------------------------|--|
| 12:30 pm                   | Nathalie (WLR), Magistrate Laurette Randrianantenaina (legal reform unit, ministry of justice) and Magistrate Modeste Randrianantenaina (Supreme Court counsel, ministry of justice).  |
| 15:30 pm                   | JDW meets with USAID/Madagascar Mission Director Henderson Patrick, Robert Rhodes, Corinne Raphael and U.S. Embassy Charge de Mission George N. Sibley. Lelia Mooney and Vololona Razafindrainibe joined in.   |
| 17:00-18:30 pm             | JDW's addresses English Club members at the American Cultural Center on: " <i>Women's Rights and Women's Emancipation in the US.</i> "   |
| 19:00 pm                   | Welcome reception for JDW with USAID/Madagascar and WLR partners at Hotel Colbert.   |
| <b>Wednesday, April 19</b> |  |
| <b>TIME</b>                | <b>ACTIVITY</b>  |
| 8:00 am                    | JDW meets with Minister of Justice Mme. Lala Ratsihavala (U.S. embassy charge, Sarah Tackats, Magistrate Laurette Randrianantenaina, Lelia Mooney, and Vololona Razafindrainibe joined in).  |
| 9:00 am                    | JDW meets with ENMG's Director Bakolalao Ramandrainibe (Lelia Mooney joins in).  |
| 10:00 am                   | JDW meets with President of the Supreme Court Tribunal Jonah Rahetlah (Robert Rhodes and Corinne Raphael from USAID/Madagascar, Sarah Tackats from the U.S. Embassy; Lelia Mooney and Vololona Razafindrainibe joined in).   |
| 12:00 pm                   | Lunch break.   |
| 16:00-15:30 pm             | JDW addresses law students at the University of Tana Law School together with Dean Jean Erick Rakotoarisoa: " <i>US Judicial Legal System</i> " and anti-trust law during Q&A session (Corinne Raphael, Lelia Mooney, and Vololona Razafindrainibe joined in).   |
| 16:00 pm                   | Meeting with Prime Minister Jacques Sylla (U.S. Embassy Charge de Mission and Lelia Mooney joined in).   |
| 19:00 pm                   | Dinner in Honor of JDW at the U.S. Embassy Charge de Mission's residence (Attendees: USAID/Madagascar, Minister of Justice, Director of Legal Reform Unit of the Ministry of Justice, U.S. Embassy representatives, members of Congress, WLR representatives Lelia Mooney and Vololona Razafindrainibe). |
| <b>Thursday, April 20</b>  |  |
| <b>TIME</b>                | <b>ACTIVITY</b>  |
| 9:00-11:00 am              | JDW, Lelia Mooney, and Rebecca Mischel attend the swearing-in ceremony of new magistrates at the Supreme Court.  |
| 14:00-17:00 pm             | JDW addresses Supreme Court members and Presidents of Courts of First Instance (30 attendees) at ENMG on: " <i>US Judicial Legal System and Women's Rights.</i> " The Session is officially launched by Minister of Justice Mme. Lala Ratsihavala and the Director of ENMG Bakolalao Ramandrainibe.      |
| <b>Friday, April 21</b>    |  |
| <b>TIME</b>                | <b>ACTIVITY</b>  |
| <b>Saturday, April 22</b>  |  |
| <b>TIME</b>                | <b>ACTIVITY</b>  |
| 12:50 am                   | JDW and Lelia Mooney leave Madagascar.   |



**Atelier de validation  
nationale  
des propositions de  
réformes relatives aux  
droits de la famille**



Anosy  
ANTANANARIVO

11 avril 2006



**FOCUS DEVELOPMENT  
ASSOCIATION**

## 1. Contexte

Madagascar dispose d'un arsenal juridique théoriquement favorable à la réduction des disparités entre femmes et hommes. Cet arsenal découle de la souscription de Madagascar à divers instruments internationaux de protection des droits de l'homme qui font partie intégrante du droit positif malagasy tel que précisé dans le préambule de la Constitution votée en 1998. Il s'agit notamment de la Charte Internationale des Droits de l'Homme, de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et des Conventions relatives aux Droits de la Femme et de l'Enfant. Il faut noter la signature par Madagascar de la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) en 1979 et sa ratification en 1989. D'autre part, depuis les années 1990, un certain nombre de lois en faveur de la protection de la femme et de la promotion de l'égalité des sexes ont été initiées.

En dépit de ces acquis, la législation est incomplète, eu égard notamment à la CEDEF, et certaines carences et contradictions ont été identifiées par les différentes études réalisées sur les textes de droit<sup>1</sup>, en particulier concernant les règles du mariage. Or, en ratifiant la Convention, Madagascar a l'obligation de rendre sa législation pleinement conforme à l'esprit et aux principes de ladite Convention. C'est à ce titre que le Ministère de la Justice envisage d'apporter les réformes législatives fondamentales qui s'imposent aux textes relatifs aux droits de la famille, d'autant plus que l'Etat s'est engagé à « *Assurer la protection de la famille pour son libre épanouissement ainsi que celle de la mère et de l'enfant par une législation [...] appropriée* »<sup>2</sup>. Avec l'appui du projet Women's Legal Rights (WLR), le Ministère de la Justice a alors engagé une série de consultations dans les provinces pour recueillir les propositions des différentes composantes de la population sur ces réformes. A cet effet, les villes de Taolagnaro, Antananarivo, Antsiranana, Toamasina, Fianarantsoa et Mahajanga ont été choisies. Le présent atelier qui en restitue les résultats, entre dans le cadre de ce processus de consultation.

## 2. Objectifs de l'atelier

L'atelier vise à consolider les attentes de différentes parties prenantes à la vie publique relatives aux réformes des droits de la famille afin de disposer d'éléments qui aideront dans l'élaboration des projets de lois et décrets d'application y afférents.

De manière plus spécifique, les objectifs poursuivis seront de :

- (i) Valider les propositions de réformes émanant de différentes composantes de la population, y compris la société civile, qui avaient participé dans les ateliers provinciaux ;
- (ii) Obtenir l'appui et le soutien des différentes instances représentées dans le processus d'adoption de nouvelles dispositions législatives visant la mise en conformité des textes

---

<sup>1</sup> UNDP, Rapport National sur le Développement Humain 2003 « Genre, développement humain et pauvreté » ; USAID, Elisabeth K. Buscaglia (2004) « Vers une réalisation de normes internationales en matière de droit de la femme : une analyse du Code de la Famille malgache »

<sup>2</sup> Constitution, art. 21

nationaux avec la CEDEF et l'élimination des disparités entre les sexes et le cas échéant, leur application.

### **3. Résultats attendus**

Il est escompté qu'à la fin de l'atelier :

- (i) Une synthèse de propositions de réformes approuvée par les participants sera rendue disponible ;
- (ii) Les prédispositions des différentes instances représentées à soutenir les réformes législatives envisagées seront identifiées.

### **4. Participants**

- ▣ Représentant du Président du Président du Sénat ;
- ▣ Représentant du Président de l'Assemblée Nationale ;
- ▣ Membres du Parlement (Sénateurs et Députés) ;
- ▣ Représentants des départements ministériels ;
- ▣ Représentants des autorités locales dans les sites de consultation ;
- ▣ Représentants des organisations de la société civile des sites de consultation.

### **5. Méthodologie**

- ▣ Travaux en plénière ;
- ▣ Présentation du processus engagé par le Ministère de la Justice pour les réformes visant la mise en conformité des textes nationaux avec la CEDEF et la CDE ;
- ▣ Examen des propositions des réformes recueillies ;
- ▣ Recueil des amendements émanant des participants ;
- ▣ Synthèse des travaux.

### **6. Agenda**

- 8h30-9h00 Accueil et enregistrement des participants
- 9h00-10h00 Ouverture officielle :
  - Discours officiels
  - Présentation du processus de consultation et des objectifs de l'atelier
- 10h00-10h05 Pause
- 10h15-10h45 Présentation des participants et de l'agenda de la journée

|             |   |
|-------------|---|
| 10h45-12h30 | Les propositions relatives au mariage             |
| 12h30-14h00 | Déjeuner  |
| 14h00-14h30 | Les propositions relatives au mariage (suite)     |
| 14h30-15h30 | Les propositions relatives à l'autorité parentale |
| 15h30-15h45 | Les propositions relatives à la succession        |
| 15h45-16h00 | Les propositions relatives à la nationalité       |
| 16h00-16h30 | Autres propositions                               |
| 16h30-17h00 | Validation finale                                 |
| 17h00       | Clôture de la journée                             |



## **Introduction**

Madagascar dispose d'un arsenal juridique théoriquement favorable à la réduction des disparités entre femmes et hommes. Cet arsenal découle de la souscription de Madagascar à divers instruments internationaux de protection des droits de l'homme qui font partie intégrante du droit positif malagasy tel que précisé dans le préambule de la Constitution du 18 septembre 1992, modifiée par les lois n°95-001 du 13 octobre 1995 et n°98-001 du 8 avril 1998, dont la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) ratifiée en 1989.

Or, en ratifiant la Convention, Madagascar a l'obligation de rendre sa législation pleinement conforme à son esprit et ses principes. C'est à ce titre que le Ministère de la Justice envisage d'apporter les réformes législatives fondamentales qui s'imposent aux textes relatifs aux droits de la famille, d'autant plus que l'Etat s'est engagé à « Assurer la protection de la famille pour son libre épanouissement ainsi que celle de la mère et de l'enfant par une législation [...] appropriée[s]<sup>3</sup> ». Avec l'appui du projet Women's Legal Rights (WLR), le Ministère de la Justice a alors engagé une série de consultations publiques dans les provinces pour recueillir les propositions des différentes composantes de la population sur ces réformes. A cet effet, les villes de Taolagnaro, Antananarivo, Antsiranana, Toamasina, Fianarantsoa et Mahajanga ont été choisies. Le présent atelier qui en restitue les résultats, entre dans le cadre de ce processus de consultation.

L'atelier visait à consolider les attentes de différentes parties prenantes à la vie publique relatives aux réformes des droits de la famille afin de disposer d'éléments qui aideront dans l'élaboration des projets de lois et décrets d'application y afférents.

De manière plus spécifique, les objectifs poursuivis ont été de :

- (iii) Valider les propositions de réformes émanant de différentes composantes de la population, y compris la société civile, qui avaient participé aux ateliers provinciaux ;
- (iv)** Obtenir l'appui et le soutien des différentes instances représentées dans le processus d'adoption de nouvelles dispositions législatives visant l'élimination des disparités entre les sexes.

### **(v) Participants**

Cet atelier a réuni 61 personnes dont 42 femmes et 19 hommes de tous les horizons. L'assistance a été composée de 04 membres du Parlement, de 13 représentants des départements ministériels, de 07 membres du judiciaire, de 03 représentants des autorités locales dans les sites de consultation, de 09 représentants des organisations de la société civile des sites de consultation, de 04 représentants d'organisme d'aide au développement et d'ambassade, d'un représentant de la faculté de droit, de 10 journalistes et de 10 membres d'encadrement.

---

<sup>3</sup> Constitution, art. 21

## **Méthodologie**

En raison des objectifs de l'atelier, les différentes activités de la journée ont été menées en plénière.

En début de séance, un spot de sensibilisation sur l'égalité de la femme et de l'homme dans la gestion du ménage et du pays a été diffusé. L'approche artistique a été adoptée pour capturer l'attention de l'auditoire et passer le message dans la douceur.

Avant l'examen de chaque thématique, les dispositions actuelles y afférentes ont été rappelées, de même que les indications y relatives données par les conventions internationales. Cette démarche a permis à l'assistance de :

- (i) Indiquer et approuver les règles à retenir pour chaque thématique ;
- (ii) Eliminer les propositions inappropriées ou contraires à l'esprit des instruments internationaux ;
- (iii) Emettre des nouvelles propositions allant dans le sens des réformes souhaitées.

Toutes les propositions retenues ont été synthétisées pour servir de base aux projets de loi qui seront présentés par le Ministère de la Justice.

## **Discussions/ Débats**

Des discussions ont été engagées sur la majorité des sujets et des éclaircissements sur les lois en vigueur donnés en conséquence.

Toutefois, certaines questions ont été matière à controverse dans la mesure où les propositions, nouvelles ou recueillies lors des consultations, vont à l'encontre, soit des recommandations des conventions internationales soit des principes généraux de droit.

Il en a été ainsi du maintien de l'autorisation parentale en cas de mariage d'enfant ainsi que de la rétroactivité des effets du mariage légal si les deux partenaires décident de 'régulariser' leur situation.

La promotion et la préservation du mariage légal constituent également une valeur défendue dans le cadre des réformes législatives. C'est à ce titre qu'a été écartée la proposition voulant accorder les effets du mariage légal aux mariages coutumiers ayant duré cinq ans. Par contre, celle préconisant la suppression du 'misintaka' a été retenue.

Par ailleurs, il a été démontré lors de cet atelier qu'actuellement, l'application du 'miralenta' reste limitée et que les rôles sociaux de genre persistent malgré les avancées enregistrées. Ainsi, la proposition d'accorder trois mois de congé de paternité à l'homme a été catégoriquement contrée. Les principales motivations ont été : - la déconvenue économique des entreprises ; - et l'ennui que ressentirait l'homme habitué à s'occuper hors du foyer.

## **Propositions retenues**

### **A. Le Mariage**

#### *Age au mariage*

1. L'âge minimum au mariage est fixé à 18 ans. En conséquence, il faudrait revoir les dispositions pénales relatives au détournement des mineurs.

Les principales raisons évoquées sont qu'à cet âge :

- Les jeunes mariés auront acquis une certaine maturité et un niveau acceptable d'instruction leur permettant d'exercer une profession et d'assurer leurs responsabilités parentales. Il a même été suggéré que les futurs époux doivent avoir une profession avant de s'engager dans les liens du mariage.
  - Les jeunes filles auront acquis la maturité physique leur permettant d'enfanter sans risque pour elles-mêmes et leurs enfants.
2. La possibilité de recourir à l'autorisation parentale est supprimée pour garantir le libre choix des intéressés car ce serait une façon déguisée pour les parents d'imposer leur volonté, surtout aux jeunes filles.

### ***Régimes matrimoniaux***

3. Le choix du 'kitay telo an-dàlana' est supprimé dans les textes, le régime du droit commun 'zara mira' étant déjà adopté ;
4. L'intégration des biens réservés de l'homme dans les biens communs du ménage est proposée au motif de rétablir l'équité en matière de régimes matrimoniaux.

### ***Direction de la famille et gestion des biens familiaux***

5. Codirection de la famille, impliquant l'égalité des droits et responsabilités des époux, est acceptée. Les raisons invoquées sont les suivantes :
  - (i) L'impératif d'établir entre les époux la jouissance égalitaire de leurs droits et d'assumer équitablement leurs obligations ;
  - (ii) La consécration d'un fait établi sur la codirection de la famille par les époux dans beaucoup de ménages ;
  - (iii) Le souhait de valoriser les contributions de la femme au foyer.

### ***Misintaka***

6. Les conditions du 'misintaka' sont fixées uniquement par la loi pour éviter les abus induits de certaines pratiques coutumières. Les femmes ont révélé qu'en l'état actuel, cette pratique ne joue pas en leur faveur dans la mesure où nos textes ne régissent pas le 'fampodiana'.
7. Extension de l'exercice de ce droit à l'homme au nom de l'égalité des sexes.
8. Nouvelle proposition : le droit du 'misintaka' est à supprimer dans la législation malgache pour préserver les liens du mariage.

### ***Divorce***

9. Possibilité d'introduire la requête en divorce auprès du tribunal du lieu de résidence de l'un ou l'autre des époux.

10. Audiences en matière de divorce à huis clos pour préserver la dignité des époux concernés. Le prononcé du jugement est public.

### ***Délai de viduité***

11. Suppression du délai de viduité puisque les procédures en reconnaissance ou désaveu de paternité existent.

## **B. Autorité parentale**

### ***Droits et obligations parentaux***

12. Mêmes droits parentaux pour la mère et pour le père ;

13. Mêmes droits et obligations pour les parents légalement mariés ou non ;

14. La tutelle des enfants est exercée ensemble par les parents, notamment la gestion des biens des mineurs. En cas d'empêchement de l'un, l'autre peut l'exercer seul.

### ***Livret de filiation***

15. Délivrance, à la naissance de l'enfant, d'un 'livret de filiation' à la mère célibataire.

### ***Garde d'enfants***

16. Garde d'enfants non régie par les droits coutumiers ;

17. Prise en compte de l'avis des enfants capables de discernement ;

18. Enquête sociale obligatoirement diligentée avant que ne soit désigné le parent qui en aura la garde.

### ***Pension alimentaire***

19. Possibilité de faire une demande de supplément ponctuel à la pension alimentaire dans des cas exceptionnels (e.g. Hospitalisation, ...) ;

20. Octroi d'une pension alimentaire / rente à une femme divorcée par l'ancien époux. A titre de justification, ils ont avancé le temps consacré par la femme durant toute sa jeunesse à s'occuper de ce mari et de ses enfants et l'état de brusque dénuement où elle est plongée. Cette pension alimentaire cessera en cas de remariage de la femme concernée.

## **C. Succession**

21. Mettre l'époux survivant en seconde position après les enfants ;

22. Interdiction de convertir en numéraire les parts d'héritage des femmes ;

## **D. Nationalité**

23. Conservation de sa nationalité par la femme malagasy épousant un étranger, quel que soit le lieu de leur premier domicile ;

24. Acquisition automatique de la nationalité malagasy par l'enfant légitime ou non dès lors que l'un de ses parents est malagasy ;

25. Uniformiser les conditions d'obtention de la nationalité malagasy par les femmes et hommes étrangers. Les conditions et formalités d'obtention de la nationalité malagasy seront plus strictes ;
26. Simplification des procédures pour recouvrer leur nationalité pour ceux qui l'ont perdue.

### **E. Autres propositions/mesures d'accompagnement**

27. Facilitation des modalités de signalement des cas de violence auprès des autorités compétentes ;
28. La vulgarisation des lois devrait être intensifiée surtout en milieu rural ;
29. Le congé de paternité devrait être augmenté du délai de route ;
30. Les montants de la pension de retraite du travailleur et celui de la pension de veuvage devraient être égaux ;
31. Les conditionnalités de la CNaPS devraient être révisées pour que le conjoint survivant puisse bénéficier de la pension de veuvage indépendamment de la durée du mariage ;
32. Les enfants de moins de dix huit ans ne doivent ni quitter l'école ni habiter seuls hors du domicile parental afin de les préserver des abus possibles (e.g : exploitation sexuelle, trafic d'enfants, ...).

### **Conclusions/ Leçons tirées**

- ☐ Les activités de sensibilisation / formation sur la promotion du genre ont porté leurs fruits. Aussi bien les membres des OSCs formées par WLR que les autres participants aux consultations publiques dans les sites ont relayé avec conviction et brio les messages sur l'élimination des disparités de droits entre l'homme et la femme.
- ☐ L'insuffisance de sensibilité au 'miralenta' de certains membres de l'assistance plaide en faveur : - de l'extension du programme à d'autres groupes cibles ; - et de la nécessité de nouer de nouveaux partenariats afin d'atteindre toutes les couches de la population et toutes les strates de la société.

**DISCOURS de MADAME LE GARDE DES SCEAUX  
MINISTRE de la JUSTICE**

**ATELIER de VALIDATION du DOCUMENT de SYNTHESE  
des CONSULTATIONS POPULAIRES  
11 Avril 2006**

---

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un insigne honneur que j'adresse mes vives salutations à toutes les honorables personnalités venues rehausser de leur présence l'ouverture de cette cérémonie.

Je présente particulièrement mes salutations de bienvenue à nos distingués invités, venus d'outre-mer, et les remercie d'avoir bien voulu faire ce long déplacement avec leurs riches expériences pour apporter leur précieuse contribution à la réussite de cet atelier.

Vous n'en doutez point que c'est avec une fierté certaine que Le Ministère de la Justice vous accueille et vous souhaite un séjour agréable dans notre pays.

Votre participation effective nous montre à quel point le thème même de l'atelier, très évocateur, vous tient à cœur, thème qui a été choisi en raison de son actualité à Madagascar et plus même, dans le monde entier.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à tous nos partenaires, car une fois de plus, la présente coopération raffermi davantage notre joie de travailler ensemble, pour le respect et la promotion des droits de tout un chacun, et témoigne de votre volonté d'être à nos côtés pour nous appuyer moralement, techniquement et financièrement.

La journée d'aujourd'hui est une étape essentielle dans la réalisation de toutes les activités prévues dans le protocole d'accord qui a été signé le 30 Novembre 2006 entre le Ministère de la Justice, le Women's Legal Rights (WLR) et le USAID.

Cet accord entre dans le cadre de la mise en conformité de la législation malgache avec les dispositions des instruments internationaux relatifs aux femmes, notamment à la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes que Madagascar a ratifié le 17 mars 1989.

Ladite Convention définit ce qui constitue une discrimination à l'égard des femmes et met en place un programme d'action nationale pour mettre fin à une telle discrimination. Chaque pays qui l'adopte et la ratifie accepte tous les termes, outre le fait de l'intégrer dans son propre cadre juridique national.

Qu'en est-il de la situation à Madagascar ? Sur le plan juridique, on dit que les femmes malgaches sont relativement privilégiées par rapport à leurs sœurs des autres pays. En effet, la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes fait partie intégrante de notre droit positif selon le préambule de notre Constitution. Ceci manifeste la volonté de l'Etat Malagasy d'agir pour un traitement égal de l'homme et de la femme et sans aucune distinction.

En outre, des réformes significatives ont été apportées au cadre juridique malgache et effectuées dans le sens de l'égalisation et de l'équilibre des droits des hommes et des femmes, mais beaucoup reste encore à faire sur le plan législatif.



Aussi, pour la réalisation des droits des femmes au sein de la famille et de la communauté, plusieurs dispositions législatives notamment relatives au droit de la famille doivent faire l'objet de réformes afin de refléter l'intégration de la Convention.

C'est pourquoi, le Ministère de la Justice, en partenariat avec le WLR et l'USAID, a décidé d'organiser des journées de consultation populaire au niveau des chefs lieux de Faritany, avec pour objectif d'obtenir l'adhésion de la population des 6 Faritany aux réformes envisagées.

Les consultations avaient essentiellement pour but d'informer le public des distorsions entre les conventions internationales et le droit positif malagasy, particulièrement concernant le droit de la famille, de recueillir les propositions et attentes du public concernant le mariage, en particulier l'égalité des droits et responsabilité des époux et l'âge minimum au mariage.

En effet, la méconnaissance des lois par la grande majorité de la population, particulièrement les femmes, même en milieu urbain, les difficultés d'accès à la justice qui pénalisent surtout les femmes, laissent persister une grande disparité entre les textes législatifs et le quotidien vécu. En outre, l'image traditionnelle de la femme malgache notamment sa participation dans la prise de décision aussi bien au sein de la famille que dans la communauté, la référence aux règles coutumières dans certains domaines tel que l'accession à la propriété foncière ou le droit successoral laissent perdurer ces inégalités au détriment des femmes.

Ainsi, le présent document de synthèse des propositions émises lors de ces consultations populaires va servir de base pour les réformes éventuelles à apporter à la législation en vigueur.

Mesdames et Messieurs, Honorables invités, pour conclure, je suis persuadée que le présent atelier tenu dans l'objectif de reformer la législation malgache en vue de la mettre en conformité avec les instruments internationaux notamment la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes et la Convention relative aux droits des enfants est tenu à bon escient, qu'il apportera les résultats escomptés en ce que les lois qui seront élaborées soient votées en faveur de la promotion des droits de la femme et des enfants à Madagascar.

Je souhaite donc plein succès à vos travaux et déclare ainsi ouverte cette journée de validation du document de synthèse des résultats des consultations populaires.

Mesdames et Messieurs, Honorables invités, Je vous remercie de votre aimable attention

### Judge Diane P. Wood's Speech at ENMG

**École Nationale de la Magistrature  
Protection des Droits Juridiques des Femmes  
20-21 avril 2006**

**Par**

**Mme le Juge Diane P. Wood  
Cour d'Appel Fédérale des États-Unis, 7ème Circuit**

Bonjour à tous. Je tiens tout d'abord à remercier Madame le Ministre de la Justice, Madame le Directeur, et tous qui ont organisé cette formation. J'espère que notre travail aujourd'hui soit fructueux ; je sais bien que le sujet est important à tout le monde.

On m'a demandé de commencer avec une brève introduction au système juridique fédérale des Etats-Unis, et je suis heureuse d'obliger. Quel est sa base ? Quelles sont les institutions juridiques ? Comment est-ce qu'elles fonctionnent ? C'est avec la Constitution des États-Unis que nous devons commencer. Elle établit le système judiciaire américain : en particulier, l'Article III de la Constitution. Elle dit, en part relevant, que « le pouvoir judiciaire des États-Unis sera conféré à une Cour suprême et à telles cours inférieures dont le Congrès pourra de temps à autre ordonner l'institution. Les juges de la Cour suprême et des cours inférieures conserveront leurs charges aussi longtemps qu'ils en seront dignes et percevront, à échéances fixes, une indemnité qui ne sera pas diminuée tant qu'ils resteront en fonctions. » Ladite pouvoir judiciaire fédéral est limité aux sujets précisés dans la Constitution : les affaires relative au droit fédéral, les affaires relative à l'administration fédérale des États-Unis, et les différends entre les citoyens de différents États (ou entre un citoyen d'un État américain et un ressortissant d'un pays étranger). Les cours fédérales n'ont pas compétence, en général, sur le droit de la famille, y compris pratiquement toutes les questions relative au mariage, au divorce et au droit de garde d'enfants, et aussi les questions de succession et les questions immobilières.

La structure des juridictions fédérales et la structure des juridictions étatiques sont, pour la plupart, la même. Ils sont, néanmoins, systèmes parallèles : la Cour suprême des États-Unis n'a pas la compétence de prononcer sur une question du droit étatique ; cette juridiction est réservée aux cours suprêmes de chaque État. Il est aussi important de noter que le système américain, comme le système britannique, compte sur les juges généralistes. Les mêmes juges s'occupent d'affaires tant civile que pénales, de litiges relevant du droit public et du droit privé, d'affaires faisant intervenir des personnes physique ainsi que des sociétés et d'administrations, des appels de décisions administratives, ainsi que de questions de droit et d'équité. Il n'existe pas de juridictions constitutionnelles distinctes.

Il y a trois instances de tribunaux. On commence avec les tribunaux de première instance, qui est les principales juridictions du système judiciaire fédéral. Ils ont compétence pour entendre pratiquement toutes les catégories d'affaires fédérales. Dans le pays entier, il existe 94 « districts » ou régions – au moins un dans chaque État, mais deux, trois, ou quatre dans les États plus peuplés. (Par exemple, l'Illinois, dont je viens, en a trois districts ; Californie, New York, et Texas en ont quatre.) Chaque district judiciaire fédéral comprend un tribunal fédéral des

faillites crée sous la forme d'une chambre spécialisée du tribunal de district. Une fois une affaire inscrite au rôle d'un tribunal des faillites, les questions connexes en instance devant d'autres juridictions fédérales ou d'État peuvent alors être renvoyées à ce tribunal. Il y a aussi trois juridictions spécialisées de première instance avec une compétence nationale : le Tribunal de Commerce International des États-Unis, le Tribunal des Recours contre l'État Fédéral, et le Tribunal des Impôts.

Sauf dans les affaires strictement limitées à la juridiction d'équité, il y a en principe un droit d'un procès par jury. La Constitution prévoit ce droit notamment dans (1) toutes les poursuites pénales grave ; (2) les actions civiles dans lesquelles le droit à un procès par jury existait aux termes du droit anglais lors de l'année 1791, quand le « Bill of Rights » a été adopté, et (3) les actions pour lesquelles le Congrès des États-Unis a expressément prévu ce droit. En réalité, un très petit nombre des affaires se bénéficient d'un jury – peut-être 2 pourcent. Les restes sont résolus avant le processus formel en jugement, ou les parties ne demandent pas un jury.

Les 94 districts judiciaires sont repartis en 12 circuits régionaux, chacun d'eux disposant d'une Cour d'appel fédérale. Cette Cour entend les appels des décisions rendues par les tribunaux de district situés dans son circuit, ainsi que les appels des décisions prises par certaines administrations fédérales. En outre, la Cour d'appel du Circuit fédérale a compétence nationale pour entendre des appels interjetés dans certains affaires spécialisées, telles que celles relevant du droit de brevets et celles jugées par le Tribunal de commerce international et le Tribunal des recours contre l'État fédéral.

Les cours d'appel siègent en général sous forme de collèges composés de trois juges. Ce ne sont pas des cours de cassation : elles ne peuvent examiner une affaire que si une ou plusieurs parties interjettent, en temps utile appel, d'une décision rendue par une juridiction inférieure ou une administration. Quand un appel se trouve ainsi présenté, la Cour examine alors la décision et le dossier d'instance de la juridiction inférieure ou de l'administration. Elle n'examine aucun élément de preuve supplémentaire, et elle regard les contestations de fait réalisées par le juge de première instance avec une grande déférence. Si une enquête complémentaire se trouve nécessaire, la Cour d'appel peut alors renvoyer l'affaire devant le tribunal de première instance ou l'administration. La Cour d'appel peut confirmer ou infirmer la décision rendue par la juridiction inférieure ou l'administration dans un arrêt ou un avis présenté par écrit.

La Cour suprême fédérale des États-Unis est la juridiction la plus élevée du système judiciaire fédéral. Elle se compose d'un Président et de huit juges conseillers. La Cour siège toujours en formation plénière, et ses neuf juges entendent et jugent ensemble la totalité des affaires. La compétence de la Cour suprême, depuis 1925, est presque entièrement discrétionnaire. Un exercice de juridiction requiert l'accord d'au moins quatre juges (c'est-à-dire, pas une majorité) pour statuer. En règle générale, la Cour n'accepte de statuer sur une affaire que lorsque les Cours d'appel (ou bien une cour suprême d'un Etat, si la question se concerne le droit fédéral) sont divisées ou lorsque entre en jeu une question – normalement constitutionnelle – d'une grande importance.

Dans tous le pays, il y a dans le système fédéral (comme je viens de dire) 9 juges de la Cour suprême ; 179 juges-autorisés des Cours d'appel ; et 655 juges-autorisés des cours de première instance (pas y compris les juges de faillite ou les juges-magistrats, qui aident les juges « Article III » de première instance). Il y en a aussi bien de juges – peut-être un autre 400 – qui continuent à travailler en semi-retraité – les « senior judges. » Au niveau de première instance, les juges ont tranché plus que 63.000 affaires pénales et 275,000 affaires civiles. Plus de 54.000 recours en appel ont été introduits par an. Mais les cours étatiques toujours gagnent la première place : il y a plus que 16.200 telles cours dans les 50 États et le District of Columbia et le Porto Ricoh, et elles connaissent approximativement 92 million d'affaires par an.

Il n'y a pas de formation spécifique qualifiant une personne au post de juge fédéral, sauf un diplôme de droit et, dans un sens générale, de l'expérience juridique. Mis à part cela, des critères aussi variés que le nombre d'années d'expérience depuis son diplôme de droit, l'expérience professionnelle que la personne a suivie, etc., sont laissés à la discrétion du Président des Etats-Unis. Dans le cas des tribunaux de première instance, le Président laisse souvent le vrai choix à un politicien de l'État où la poste se trouve, du même parti politique que lui. Dans le cas des cours d'appel, le Président joue un rôle plus direct, mais il considère encore l'avis des Sénateurs. Dans le cas de la Cour suprême, le choix est entièrement au Président. Après le Président a fait son sélection, il enverra le nom au Sénat pour avoir son avis et (par une majorité simple) son consentement. Le comité judiciaire du Sénat tiendra des audiences sur chaque candidat. S'il et en désaccord, il peut simplement refuser d'envoyer le nom au Sénat siégeant en complet, et ainsi effectivement bloquer la nomination. Si le comité et d'accord avec le Président, il envoie le nom au Sénat siégeant au complet pour chercher son vote. Si le vote est affirmatif, le Président signera le mandat du juge et ce dernier commencera son service.

Cela suffit pour vous donner un portrait du système judiciaire fédéral aux États-Unis. Maintenant, j'offre quelques observations sur la méthode d'analyse que nous employons. Le système juridique américain est descendu du système britannique. Au niveau des États, nous avons actuellement et toujours un vrai système du droit commun : les cours suprêmes des États ont le pouvoir de déclarer la loi pour le domaine de droit privé – c'est-à-dire, le droit en se qui concerne les délits privés, le droit de contrat, le droit de la propriété, les règles pour les agents, etc. Bien sur, il y a tant de législation qui touche le droit privé, mais les cours étatique ont un très grand pouvoir de développer la loi ci-dedans elles-mêmes.

Au niveau fédérale, la question est un peu plus complexe, parce que (comme j'ai dit tout à l'heure) les cours fédérales n'ont compétence que dans les domaines spécifiés par l'Article III de la Constitution, la législation fédérale, ou bien les traités et conventions internationales que les États-Unis ont ratifiés. Donc, les cours fédérales n'ont pas le pouvoir pur du droit commun. Néanmoins, les juges des cours fédérales partagent une certaine habitude de pensée avec leurs frères et sœurs qui siègent dans les cours étatiques. La jurisprudence est une vraie source de loi, également avec les lois écrites. Avant de décider une affaire, nous (le collège de trois juges à la cour d'appel ou les Neuf de la Cour suprême) discutons souvent si la règle proposée fait du sens ; si elle sera efficace dans la majorité des applications ; quelle politique publique inspire-t-elle ; et si elle peut coexister avec beaucoup d'autres lois et réglementations, meme dans les champs d'application loin de l'affaire devant la cour.

Je finis avec quelques observations qui concerne la réalité du système américain pour les plaideurs et en particulier pour les droits des femmes. C'est un système très ouvert pour chaque personne avec un problème légale. La plainte dans une action civile ne doit que donner avis au défendant ; il n'est pas nécessaire de fournir tous les faits sur lesquelles l'affaire est fondée. Le cachet de commencement est aussi relativement bas, en comparaison avec les frais totales de poursuivre l'affaire : après une augmentation récent, il est maintenant \$450. Les pauvres ont le droit de demander poursuivre leur affaire sans paiement des frais. Si un ou l'autre des plaideurs ont besoin de l'aide de la cour pour découvrir les faits, la cour pourrait fournir cette assistance. Le plaignant ne doit pas être sur qu'il peut réussir, parce que « la règle américain » dirent (pour la grande majorité des cas) que chaque partie est responsable pour son propre coûts, y compris les coûts d'avocat. Bien sûr, si quelqu'un commence un litige frivole, la cour peut lui sanctionner. En somme, le système est dessiné à maintenir les portes ouvertes pour les plaideurs pauvres ou impuissants.

## II.

En tant que les droits des femmes, je ne peux qu'introduire le sujet. Vous pouvez bien regarder le livre sur ce sujet que j'ai amené avec moi, par le professeur très connu Catherine MacKinnon. Afin de vous donner une idée du champ d'application de notre sujet aux Etats-Unis, j'offre une résumé très brève des matières dans le texte. Il commence avec les idées de l'égalité, de la race, du sexe, et les relations entre les trois dans l'histoire américain. Ensuite, la partie II discute (1) la famille, (2) soumission sexuelle, et en particulier le viol et l'harcèlement sexuelle, (3) les droits des homosexuels, (4) le contrôle des naissances, avortement, et autres questions en ce qui concerne la reproduction humaine, et (5) le trafic illicite dans les femmes, ci-inclus la prostitution et la pornographie. C'est pour vous d'indiquer quels sujets entre ceux-ci vous intéresse.

Par introduction, toutefois, je dirai quelques mots sur le droit fondamental – pour les États-Unis, constitutionnel – en ce qui concerne les femmes. Avant les années 1970, la situation n'est pas bonne. La Cour suprême a permis (ou, autrement dit, a trouvé constitutionnel) lois comme les suivants : (1) une loi qui a dit que seulement les hommes peuvent devenir avocats (1873) ; (2) une loi qui a établi conditions de travail particulier pour les femmes et par conséquence fait qui les employeurs ne voulait que les hommes (1937) ; et (3) une loi qui interdit la position de barman pour les femmes (1948). Dans cette époque, plusieurs États ne permettait pas les femmes de servir sur les juries. Les femmes n'ont pas même le droit de voter jusqu'à le 19ème amendement à la Constitution a entré dans force, à 1920.

Lentement, les choses commençaient à changer pendant les années 1970. Dans 1971, la Cour a décidé que la Constitution interdit une loi étatique qui automatiquement préférer les héritiers male pour la service d'administration des héritages. Dans 1975, la Cour a appliquée la même logique à une loi qui a établi l'âge de majorité comme 18 pour les jeunes filles, mais 21 pour les garçons – encore une fois, elle a annulé la loi comme inconstitutionnelle.

A la même époque, environ l'année 1982, on a espéré que la Constitution américaine soit amendé d'ajouter un amendement qui garantie les droits égaux pour les femmes. Le texte de l'amendement proposé a été comme suit :

[1] L'égalité des droits sous la loi ne peut être nié ni abrégée par les États-Unis ou par aucun État à cause de sexe.

[2] Le Congrès aura le pouvoir de mettre en vigueur, par législation convenable, les conditions de cet article.

Pourquoi est-ce que les législatures de trois-quarts des États n'a pas adopté cet amendement ? Les raisons sont complexes, mais je peux offrir une ou deux.

Premièrement, l'opposition a réussi dans ses efforts de convaincre beaucoup de gens que l'amendement interdisait les lois avec le but de protéger les femmes : par exemple, les lois limitant la conscription militaire aux hommes ; les institutions éducatives limitées aux femmes ; et même les toilettes réservées pour membres d'un seul sexe. Deuxièmement, l'amendement est devenu un symbole de la révolution sexuelle – une révolution qui s'est inquiété certain gens. Troisièmement, aux Etats-Unis il y a une hésitation de changer la Constitution, même pour des bonnes raisons. On a exprimé l'avis que l'évolution des droits des femmes continuera, et à la fin de la journée l'amendement ne soit pas nécessaire.

Aujourd'hui, on peut dire que les derniers ont eu raison, ou peut-être qu'ils ont le meilleure prédit l'avenir. Dans une série d'arrêts, la Cour suprême a presque achevé le projet de l'amendement proposé. Les prononcements définitives a été fait dans l'arrêt *United States v. Virginia*, qui a présenté la question si l'État de Virginie peut maintenir L'Institut Militaire de Virginie exclusivement pour les hommes. La Cour a dit non. Elle a déclaré qu'elle exigerait une justification « extrêmement persuasive » avant acceptant une telle différence dans le traitement sur la base de sexe. Elle a dit que « fardeau de la preuve est très lourd, » et que l'État a cette responsabilité. L'État doit montrer que la classification [sur base de sexe] sert les intérêts

important du gouvernement, et que les moyens discriminatoires choisis ont vraiment nécessaire pour achever les buts. La justification doit être authentique, pas hypothétique ou inventé après le fait pour le litige. Enfin, l'État ne peut pas rester sur les généralisations trop vastes concernant les talents, capacités, ou préférences différents entre les hommes et les femmes.

La Cour suprême a aussi reconnu bien d'autres droits des femmes : par exemple, le droit d'agir sur le harcèlement sexuel ; le droit (codifié dans législation fédérale) sur la discrimination dans l'emploi ; le droit de traitement égale dans les polices d'assurances ; et le droit d'une femme de contrôler ses propres décisions touchant la reproduction (ci-inclus l'avortement et le contrôle des naissances). Au niveau des États, la capacité de protéger les femmes contre la violence domestique a avancé : la loi maintenant reconnaît le viol d'un époux, et les ordres de protection deviennent (nous espérons) de plus en plus efficaces. Il y a aussi des autres institutions, comme les abris pour femmes et enfants abusées, qui font une partie du système.

Aucun système n'est parfait, et le système américain ne fait pas exception à cette règle. On a critiqué les processus de découverts, les coûts, et autres choses. Mais, enfin, c'est un système ouvert et accessible, et bien que nous cherchions toujours le perfectionnement, c'est un système dont nous sommes fiers.

---



### **U.S. Federal Judge Diane Wood to come to Madagascar to assist with Women's Legal Rights Initiative**

**ANTANANARIVO** - The Women's Legal Rights Initiative (WLR) is a USAID program that advances the legal, civil, property, and human rights of women in countries where the agency is working. In 2003, Madagascar was selected as a focus country for WLR activities. Chemonics International, with the generous support of the American people, is implementing a three year program that seeks to improve Malagasy legislation by increasing public awareness, enhancing the justice sector's capacity to enforce and strengthening civil society organizations to advocate for women's legal rights.

On November 29, 2005, the Madagascar WLR team officially entered an agreement with the Ministry of Justice to provide technical assistance on women's rights and to facilitate a series of consultations and public debates with civil society organizations. These actions seek to promote reforms that will enhance WLR, such as increasing the age of marriage and establishing equal head of household and legal guardianship rights for women.

To support this initiative, the U.S. Federal Court of Appeals Judge Diane Wood has graciously agreed to support the WLR team efforts in Madagascar. From April 17 to 22, 2006, Judge Wood will be participating in a variety of WLR Initiative-led activities with the Ministry of Justice, the Supreme Court, the Magistrates School (ENMG), journalists, the English Club of the American Cultural Center, and the Law Department of the University of Antananarivo. At the request of local partners, the Judge's visit will include training programs at ENMG on the court's role in protecting women's legal rights.

Judge Wood is a very accomplished judicial expert with a broad range of international experience that includes presentations at the Ecole Nationale de la Magistrature in Bordeaux, France and USAID-funded judicial reform work in Russia. Judge Wood has also published widely in the areas of judicial practice and procedure as well as women's rights. Her publications include articles such as: *The Rule of Law in Times of Stress, Sex Discrimination in Life and Law*, and *Generalist Judges in a Specialized World*

#### **Notable achievements of WLR in 2004-2006:**

- Published brochures on the Malagasy Family Law.
- Produced national and local radio programs on Family Law and marriage settlement
- Trained 70 civil society organizations in Taolagnaro, Fenerive Est, Manakara and Antananarivo on international conventions, the Malagasy legislation such as constitution and Family Law, and advocacy techniques.

- Implemented sensitization campaigns, in collaboration with the Ministry of Population, and civil society organizations on violence against women, and promoting women citizen participation in their community.
- Trained 400 representatives from civil society organizations on advocacy and roles and responsibilities linked to marriage.
- Established partnerships with the Ministry of Justice to ensure the Malagasy legal texts are in compliance with international conventions.
- Trained judges of the Supreme Court and Court of First Instance at the ENMG.

---

*Traduction officielle en français*

**Le Juge fédérale des Etats-Unis Diane Wood viendra à Madagascar pour soutenir l'Initiative pour les Droits Légaux des Femmes**

**ANTANANARIVO** – L'Initiative pour les droits légaux des femmes (WLR) est un programme de l'USAID pour promouvoir les droits légaux, civils, de propriété, et les droits de l'homme dont jouissent les femmes dans les pays où l'agence travaille. En 2003, Madagascar était sélectionné comme pays d'intervention pour les activités de la WLR. Chemonics International, avec le généreux soutien du peuple américain, met actuellement en œuvre un programme de trois ans qui vise à promouvoir la législation Malagasy en sensibilisant davantage le public, en favorisant le renforcement de la capacité du secteur judiciaire, et en renforçant les organisations de la société civile qui font le plaidoyer des droits légaux des femmes.

Le 29 novembre 2005, l'équipe de la WLR Madagascar a officiellement passé un accord avec le Ministère de la Justice pour accorder une assistance technique dans le domaine des droits des femmes et pour faciliter une série de consultations et de débats publics avec les organisations de la société civile. Ces actions visent à promouvoir des réformes qui favoriseront la WLR, telles que la révision de l'âge du mariage à la hausse et l'établissement de droits égaux pour les femmes concernant le titre de chef de famille et la garde légale pour les femmes.

Afin de soutenir cette initiative, le Juge de la Cour d'Appel Fédérale des Etats-Unis Diane Wood a gracieusement accepté de soutenir les efforts de l'équipe de la WLR à Madagascar. Du 17 au 22 avril 2006, le Juge Wood participera dans toute une variété d'activités menées par l'Initiative WLR avec le Ministère de la Justice, la Cour Suprême, l'Ecole de la Magistrature (ENMG), des journalistes, le Club d'Anglais du Centre Culturel Américain, et le Département de Droit de l'Université de Antananarivo. A la demande des partenaires locaux, la visite du Juge comprendra des programmes de formation à l'ENMG, portant sur le rôle de la cour dans la protection des droits légaux des femmes.

Le Juge Wood est une experte juridique très accomplie, ayant une grande expérience internationale qui comprend des présentations devant l'Ecole Nationale de la Magistrature à Bordeaux, France, et des travaux de réforme judiciaire financés par l'USAID en Russie. Le Juge Wood a aussi publié un grand nombre d'œuvres dans les domaines de la pratique et de la procédure judiciaires ainsi que les droits des femmes. Ses publications comprennent des articles tels que: *The Rule de Law in Times de Stress*, *Sex Discrimination in Life et Law*, et *Generalist Judges in a Specialized World*.

#### **Réalisations notables de la WLR en 2004-2006:**

- Publication de brochures sur la Loi Malagasy sur la Famille.
- Production d'émissions radio locales et nationales sur la Loi sur la Famille et les contrats de mariage.
- Formations pour 70 organisations issues de la société civile à Taolagnaro, Fénérive Est, Manakara et Antananarivo, sur les conventions internationales, la législation Malagasy telle que la Constitution et la Loi sur la Famille, et les techniques de plaidoyer.
- Mise en œuvre de campagnes de sensibilisation, en collaboration avec le Ministère de la Population, et des organisations issues de la société civile, sur la violence contre les femmes, et la promotion de la participation des femmes en tant que citoyennes dans leur communauté.
- Formation de 400 représentants d'organisations de la société civile sur le plaidoyer et les rôles et responsabilités relatifs au mariage.
- Etablissement de partenariats avec le Ministère de la Justice pour s'assurer que les textes légaux Malagasy sont conformes avec les conventions internationales.
- Formation de juges de la Cour Suprême et de la Cour de Première Instance à l'ENMG.

###

USAID/Madagascar's Fact Sheet on Judge Wood's activities in Madagascar



# USAID | MADAGASCAR

FROM THE AMERICAN PEOPLE

## FACT SHEET

### Formation par Le Juge fédéral des Etats-Unis Diane Wood pour soutenir l'Initiative pour les Droits Juridiques des Femmes

L'Initiative pour les droits Juridiques de la Femme (WLR) est un programme de l'USAID pour promouvoir les droits légaux, civils, de propriété, et les droits humains dont jouissent les femmes dans les pays où l'agence travaille.

A la demande des partenaires locaux, Juge Diane Wood donnera deux séances de programmes de formation à l'ENMG, portant sur le rôle de la cour dans la protection des droits légaux des femmes.

**Intervenants :** Juge D. Wood, USA, Juge N. Rakotobe, Président de la Cour Suprême; L. Lalaharinivo, Directeur des Reformes Législatives , Lucien Rakotoniaina, Directeur des Etudes

**Cadre :** Formation continue des Juges à l' ENMG

**Approche :** Exposé suivi d'échanges et de débats

**20 avril 2006**

**Participants :** 48 juges de la Cour Suprême de Madagascar et de la Cour des Tribunaux de Première Instance

**21 avril 2006**

**Participants :** 30 juges, procureurs et magistrats issus des Tribunaux de Première Instance ou des Cours d'Appel, en provenance de différentes provinces.

**Thèmes :**

1. Système judiciaire fédéral :
  - Les Tribunaux de Première Instance sont les principales juridictions du système judiciaire fédéral, ils ont compétence pour entendre toutes les catégories d'affaires fédérales. Il y a 94 districts ou régions au moins dans chaque Etat. Chaque district judiciaire fédéral comprend un Tribunal Fédéral des Faillites.
  - Trois juridictions spécialisées de Première Instance avec une compétence nationale (Tribunal de Commerce International des USA, le Tribunal des Recours contre l'Etat Fédéral et le Tribunal des Impôts.



## FACT SHEET

- Les 94 districts judiciaires sont répartis en 12 circuits, chacun d'eux dispose d'une Cour d'Appel Fédérale.
  - Les Cours d'Appel siègent en général sous forme de collèges composés de trois juges.
  - La Cour Suprême Fédérale des USA est la juridiction la plus élevée du système judiciaire fédéral avec un président et huit juges conseillers. Sa compétence est discrétionnaire.
2. Comparaison des systèmes judiciaires américain et malgache
  3. Mise en vigueur des constitutions et des conventions internationales
    - a. Mise en conformité de la législation nationale avec les conventions internationales : Conventions sur l'Élimination des Discriminations à l'égard des Femmes (CEDEF) et la Convention sur les Droits des Enfants (CDE). -
      - i. droits dans la famille
      - ii. égalités des droits des époux
  4. Système préventif :
    - a. l'harcèlement sexuel aux USA et dans les textes malgaches
    - b. Autres précautions préconisées par l'assistance

### Sujets de réflexion:

Le système judiciaire est-il conçu pour protéger les personnes ou les institutions?  
Assure-t-il l'égalité effective entre les sexes?  
Quels sont les obstacles rencontrés pour la protection des droits juridiques des femmes?  
Quelles sont les meilleures pratiques ?  
Quel est le rôle de la société civile ?

###

## Newspaper articles on Judge Wood's visit to Madagascar

L'Express

SOCIAL

MERCREDI 19 AVRIL 2006

6

CÉLÉBRATION DU 1<sup>ER</sup> MAI

## Une fête du travail sous le signe de la scission entre les syndicats

Traditionnellement reconnue comme étant la journée de solidarité des travailleurs, la date du 1<sup>er</sup> mai, cette année, sera marquée par la scission entre syndicats du secteur public et du privé.

La célébration de la journée du 1<sup>er</sup> mai, fête du Travail, s'annonce explosive. La semaine dernière, cinq syndicats, regroupant des agents de la fonction publique, ont fait part de leur détermination à marquer l'événement par un grand mouvement de revendication. Un communiqué, signé par les représentants de ces organisations, entre autres le Fimpiar, le SMM et le FSF, demande une autorisation de manifester publiquement durant cette journée. Mais la forme relativement floue de l'objet même de la manifestation étonne les observateurs et certains travailleurs.

En effet, les syndicats demandeurs présentent à la commune urbaine d'Antananarivo leur souhait de procéder à une longue marche dans les rues pour aboutir à un endroit "au choix des autorités compétentes". "Cette procédure est conforme à l'ordonnance 60-082 du 13 août 1960, relative aux manifestations de rue", précise le communiqué. La demande porte sur deux places publiques,



Des leaders syndicaux du secteur privé adoptent le rapprochement entre patronat et travailleurs.

texte à exposer durant la célébration", affirme Rakondranavo, président du syndicat Fimpiar. Ce texte sera, d'après lui, communiqué à la presse dans les plus brefs délais.

### Rapprocher les syndicalistes

Les syndicats proches

noncer quant à la célébration de cette journée. Il semble en tout cas se désolidariser des précurseurs de ce mouvement de rue. "Les syndicats ne sont pas tous jours tenus de mener une manifestation commune", indique-t-il. Cette déclaration en dit beaucoup. Pour lui, le contexte actuel oblige les travailleurs à consolider

la République pour les affaires économiques et sociales (Crass)", rappelle-t-il. Cette structure constituera, selon lui, une plate-forme d'échanges entre les employeurs et les travailleurs au profit des deux parties.

Par cette suggestion, la CTM- dont les membres représentent les employés

CIVISME

## Les droits de la femme vus d'Amérique

Les Etats-Unis ont réalisé un pas géant dans le respect des droits de la femme. Si vers le 18<sup>ème</sup> siècle, ces droits n'étaient pas reconnus au niveau fédéral, la tendance s'est beaucoup améliorée depuis.

Pour preuve, plusieurs lois américaines exigent leur application puisqu'ils sont déjà reconnus. Diane Wood, juge fédérale des Etats-Unis, en a cité quelques exemples, mardi, durant son intervention au Centre culturel américain à Antananarivo.

Cette experte juridique de renommée mondiale, est de passage dans la Grande Ile pour soutenir l'Initiative pour les droits légaux de la femme (WLR), un programme appuyé par l'Usaid et opérationnel depuis 2003.

Parmi les sujets abordés mardi, il a été question du harcèlement sexuel, de l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que de l'éducation. Dans ce dernier volet, un exemple concret a illustré le fait que les dépenses allouées en faveur de l'accès à l'éducation des filles et des



Diane Wood, juge fédérale des Etats-unis.

garçons ont été l'objet d'un amendement aux Etats-Unis.

Pendant son séjour qui s'achèvera le 22 avril, Diane Wood participera à d'autres activités dans le cadre du WLR en partenariat avec le ministère de la Justice, la Cour Suprême, l'Ecole de la magistrature (ENMG), les membres de la presse et le département de droit au sein de l'université d'Antananarivo.

"Je suis très heureuse de partager mon expérience à Madagascar, durant ces cinq jours", conclut Diane Wood.

Fanja Saholiarisoa

MAUVAIS TEMPS

## La grêle détruit 20 hectares de rizières à Ambohimangakely

Catastrophique. Les pluies tonnes à l'hectare", se désolent

**QUESTIONS À ... DIANE WOOD**  
 Juge fédérale de la cour d'appel américain pour le 7<sup>ème</sup> circuit  
**"L'accès des filles à l'école constitue une priorité"**

• **Quelle est votre impression, au terme de votre visite à Madagascar?**  
 J'ai une très bonne impression de la travail accompli au sujet des droits de la femme. Je suis, en particulier, à l'écarter le gouvernement malgache pour ses efforts en vue de la ratification de la convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

• **Que pensez-vous de la situation actuelle, à propos du respect des droits de la femme?**

Mes trois séjours ne m'ont pas permis de me faire quelques opinions personnelles. Néanmoins, d'après les rapports qui me sont parvenus, le problème consiste en la marginalisation de la majorité des femmes de leurs droits. En fait, il est surtout lié à l'insuffisance de vulgarisation et non au fond des textes ni de l'effectivité des lois.

• **avez-vous des suggestions pour y remédier?**

Beaucoup de choses peuvent être faites. Mais je crois que l'éducation des filles constitue une priorité. Il est de votre devoir de tous les pays de leur assurer l'accès à l'école. L'indépendance économique des femmes implique aussi beaucoup. De fait, c'est un droit auquel il est indolore de reconnaître. On ne travaille dans ce pays, à l'instar de l'Algérie, dont les projets favorisent.

• **Les autorités malgaches ont-elles le volonté d'améliorer la situation?**

Effectivement. La première ministre en personne a mentionné que les droits de

la femme figurent parmi les priorités de son gouvernement. De même, madame le ministre de la Justice s'efforce d'une volonté indélébile. La question se pose, en effet, en termes de ressources et de priorité. Les projets tendent à éliminer toute forme de discrimination formelle, notamment la harcèlement sexuel, s'élevant d'une certaine importance. Le sujet a, d'ailleurs, été débattu au cours des deux journées de formation au sein de l'École nationale de la magistrature (ENMAG).

• **Au cours de votre séjour, vous n'avez pas pu rendre visite aux femmes en prison...**

Ma visite était organisée par l'association Women Legal Right (WLR). Avec un programme chargé, il m'est donc impossible de voir tous les endroits en quatre jours. Mais le problème des femmes incarcérées se pose même aux Etats-Unis.

D'autre part, ma visite est principalement axée sur les échanges de vue avec des magistrats ou des procureurs.

• **Etes-vous au courant de la situation qui prévaut dans les prisons malgaches?**

Nous avons ébauché et parlé de projets pour réduire, en particulier, la durée de la détention préventive des personnes incarcérées, en particulier les femmes. J'ai abordé dans ce pays en avançant des suggestions basées sur le fait de l'Etat-Unis. Celle-ci réside que le procureur ou le juge ne doit pas faire entrer en un état de détention préventive.



Diane Wood, juge fédérale américaine.

• **Parmi les sujets débattus, lequel vous a-t-il le plus intéressé?**

Tout s'est déroulé d'une manière satisfaisante. Le thème de l'harcèlement sexuel a été débattu en profondeur. Il y a eu échange d'expériences entre les magistrats malgaches et moi-même. La mise en état d'urgence de la femme par rapport à l'honneur dans le foyer a aussi donné d'intéressantes discussions.

• **Comment trouvez-vous les initiatives de Women Legal Right à Madagascar?**

Elles sont bonnes. Beaucoup de citoyens malgaches y ont participé. Elles sont le signe à poursuivre la tendance à promouvoir leurs droits.

• **Comment voyez-vous la situation concernant les droits de la femme?**

En comparaison à d'autres pays, je pense que Madagascar a déjà fait des pas importants. La convention ne doit pas rester lettre morte. Il faut s'assurer que tous les textes soient correctement appliqués. La Grande loi est d'ailleurs, cette fois.

Projet recueilli par Fanta Sahelintsoa

**ÉLECTIONS**  
**Le CNOE espère l'examen de son texte sur le code électoral en mai**

Le CNOE ne désespère pas. Le Comité national d'observation des citoyens (CNOECOMF) table sur le changement de l'ambiance politique pour faire passer ses amendements au code électoral.

La courbe contre la machine est engagée pour l'organe d'observation des élections. Nous allons tout faire pour déposer notre texte à l'Assemblée nationale. L'objectif est de répondre à l'ordre du jour des le mois de mai", a annoncé Bruno Rakotonirainy, secrétaire général du CNOECOMF. L'ONG a terminé hier la "consultation nationale" de son texte après deux jours de débat à Tsitadina. "Nous nous attendons à ce que les députés aient à apprécier les remarques et propositions des participants", a permis Patrick,

président du CNOECOMF. Jusqu'à preuve du contraire, le Tim, majoritaire à l'Assemblée nationale, ne cesse de manifester sa réticence au vote de ce texte. L'ONG ne désespère pas pour avoir elle trouvera un groupe parlementaire pour soutenir son avant-projet.

L'ambition politique d'être d'une manière opposé des derniers temps", a souligné Bruno Rakotonirainy. Ce dernier mise ainsi sur "l'adhésion des participants", dont le Tim, le Tsa, l'Avi ou le RPSD, sans parler des autres organisations d'observation des élections pour voter le projet du CNOECOMF. Parmi les surestimations du code électoral actuel proposés par le CNOE figure la suppression des entrées. L'ONG souhaite égale-



Patrick, président du CNOECOMF.

ment l'instauration d'une commission de suivi et de contrôle avec des pouvoirs étendus à la place du Comité national électoral (CNE) actuel. Il en est également de l'instauration du ticket électoral en lieu et à la place d'une carte électorale.

Montana Aina

**ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE**  
**Pour une charte des partis politiques**

Un pas est franchi. Les représentants de l'Assem. du MPM au encore de l'AKFM-Fenovanana et de l'AKFM KDRBM se sont engagés à cet effet. Hier, à Anony, L'Avi était absent mais selon les organisateurs, ils ont reçu l'accord des députés du parti de Nord-Est (le Rakotonirainy) pour le projet. Le grand absent du rendez-vous est le TIM. Au total, il y avait 19 partis à accepter de redonner le visage de la politique.

Malgré les instanciers du projet ont voulu marquer leur coup par rapport à l'opinion publique. Le deuxième

étape consiste à la formulation des droits et des devoirs des formations politiques. "La règle de répétition sans cesse à l'élaboration d'une charte pour les partis", explique Philippe Akouandry, président de l'AKFM.

En 1998, le Leader Fatic a déjà convoqué ses députés à élaborer et à valider l'éthique politique. La discussion autour de l'avant-projet de loi sur les partis politiques organisée par le Friedrich-Ebert, Stiftung (FES) peut être également considérée comme l'initiateur de ce projet.

Enfin, le FES a également permis l'élaboration de la loi nationale (SPDUN)

également dans le souhait de "mettre à sa place les politiques et leurs partis". C'est une des raisons même de la loi.

"Cela fait trois ans que nous concevons le projet", a avancé Maurice Benito, président du FIDEM. Mais l'absence de séduction des électeurs à l'approche des élections ne sont pas à écarter dans la démarche. Les prochains jours pourront également confirmer ou infirmer les nouvelles tentatives visant à une tentative d'investissement par rapport à la SPDUN.

1. A



... et son président...  
 Heng-Kong - Exchange - en  
 l'Union des bourses de Heng-  
 Kong, laquelle fut à l'origine du  
 développement et de l'essor éco-  
 nomique de la ville.  
 Le troisième volet du pro-  
 gramme d'acier a été la renaissance  
 de Marc Ravalomanana avec une  
 cinquantaine d'opérations écono-  
 miques locales, lesquels lui ont  
 apporté leur réelle volonté d'in-  
 verser à Madagascar. La présidence  
 de la République a saisi l'occa-  
 sion pour insister sur la nécessité

... et la réalisation du pro-  
 Mladana Andriamano

**CHERS LECTEURS**

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, aucun exemplaire des Nouvelles n'est plus accepté sur les vols d'Air Madagascar, aussi bien internationaux que nationaux, depuis le 8 avril.

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs pour le désagrément que cela pourrait occasionner et les remercions de leur compréhension.

La Rédaction

**Diane Wood, la juge fédérale des Etats-Unis, partage ses acquis sur le droit de la concurrence**

La page de la cour d'appel fédérale des Etats-Unis, Diane Wood, dans son état depuis le 17 avril, a tenu hier après-midi

dans les locaux de la Faculté Droit (Droit, Economie, Gestion et Sociologie) à Antananarivo une conférence sur le système judiciaire américain et sur le droit de la concurrence. Au cours de la séance, elle a partagé avec l'assistance ses acquis et expériences en ces matières. La conférence a duré une heure trente environ. L'événement s'est tenu en présence du palais de Mahamasina pour une visite de courtoisie au Premier ministre, Jacques Sylla.

Un des domaines d'intérêt de Diane Wood touche le droit de la concurrence. Elle s'est félicitée que Madagascar ait intégré dans son droit positif une loi régissant la concurrence, et notamment, les pratiques anticoncurrentielles. Elle possède d'importantes expériences dans le contrôle des monopoles et des concentrations des entreprises dans son pays et sur le plan international. Il en est de même pour la protection des consommateurs. La loi antitrust et le commerce international sont des

disciplines dans lesquelles elle a publié de nombreux ouvrages dont le Recueil de jurisprudence antitrust intitulé «Trade Regulation», en 2003.

Après de la conférence, l'assistance a pu constater que les systèmes judiciaires américains et malgaches sont différents. Par exemple, les Etats-Unis distinguent les tribunaux fédéraux et les tribunaux d'Etat, les juges fédéraux sont nommés à vie, les frais de justice sont à la charge de chaque partie à l'instance, le recours à un jury est usual en matière pénale et civile... Ce qui n'est pas le cas dans le pays. Le système judiciaire malgache appartient au système romano-germanique à l'inverse de la France, tandis que celui des Etats-Unis appartient au Common Law, système personnel anglophone. Les explications ont capté l'attention des auditeurs. Une cartouche apposée encore par la vue de Diane Wood sur des procès

Johanne Randrazanalo

**MITSUBISHI L200**

*Achetez malin !*



*Choisissez le plus confortable de sa catégorie*

**MITSUBISHI MOTORS**

**SICAM** Rond-Point d'Anosizato - Tel: 22 325 45 - 22 394 64 - Fax: 22 336 73 - sicam@sicam.mg

**GUY HOQUET**  
 L'IMMOBILIER  
 A VENDRE : PROX IVANDRY  
**VILLA A ETAGE**  
 Séjour 60 M<sup>2</sup> - 3 Chambres  
 Cuisine 16 M<sup>2</sup> - SDE et SDB  
 Garage 2 voit. - cour et jardin  
 BELLES FINITIONS  
 Bon rapport Qualité/Prix  
**TEL : 22 345 89**  
 www.guyhoquet-madagascar.com

Jeudi 20 avril 2006



## ANNEX H

### Participants

WLR Madagascar

April 11, 2006

Validation Nationale

Ministère du Plan Antananarivo

#### Participant List

| Organization  | Title  | Name                       | Sex |
|---|--|----------------------------|-----|
| Secrétariat d'Etat chargé de la Sécurité Publique                   | Représentant                                 | Ramilijohn Hanitriniaina   | F   |
| Assemblée Nationale   | Député                                       | Raveloharson Wellinat      | F   |
| Ministère de la Jeunesse et des Sports                              | Représentant                                 | Rasolomampiandra Florine   | F   |
| Ministère de la Justice   | Chef de service de la Législation            | Ralaivelo Marie Noeline    | F   |
| Ministère de la Justice   | Directeur des Etudes                         | Rakotoniaina Lucien        | M   |
| Ministère de la Justice   | Directeur des Réformes Législatives          | Lalaharinivo Laurette,     | F   |
| Ministère de la Justice   | Directeur Général des Etudes et des Réformes | Razanadrakoto Solange      | F   |
| Ministère de la Justice   | Magistrat                                    | Razafiarivony Berthine     | F   |
| Ministère de la Population, de la Protection sociale et des loisirs | Assistante de direction                      | Fara Harilala,             | F   |
| Ministère de la Population, de la Protection sociale et des loisirs | Directeur de la promotion de la famille      | Rakoto Joseph Clairette    | M   |
| AO RAHA   | Journaliste                                  | Rasoava Rina               | M   |
| Chemonics   | Legal Specialist                             | Lelia Mooney               | F   |
| Chemonics   | Représentant                                 | Rebecca Mischel            | F   |
| Coordinateur  | PNUD   | Rakotonirina Olivier,      | M   |
| Cour d'Appel de Majunga   | Le Premier Président                         | Ralaiaisoa Harilisy        | F   |
| Cour Supreme  | Conseiller à la Cour Suprême,                | Randrianantenaina Modeste, | M   |
| Direction bonne gouvernance Présidence                              | Représentant                                 | Raharinaivo Lalaina        | F   |
| Faculté de Droit de l'Université d'Antananarivo                     | Représentant                                 | Esoavelomandroso Faratiana | F   |
| FANAVOTA  | Coordinateur                                 | Rafidiarisoa Victorine     | F   |
| FARAVehivavy  | Coordinateur                                 | Sinary Origène             | M   |
| FARITANY  | SG   | Ratsimandresy Gaston       | M   |
| FJKM  | Pasteur                                      | Ratovoarivony Lisette      | F   |
| Gender specialist   | FOCUS  | Ravaozanany Noroarisoa     | F   |
| 32 FM   | Journaliste                                  | Ravelotahiana Sylvie       | F   |
| Jurist  | FOCUS  | Rafenomanantsoa Nirina     | F   |
| L'express de Madagascar   | Journaliste                                  | Teholy Martin              | M   |
| Mairie Ambohimalaza   | Président Femme Maire                        | Brigitte Rasamoelina       | F   |
| Majunga   | Sénateur                                     | Marinasy                   |     |
| Maky  | Coordinateur                                 | Razafindrabe Noro          | F   |
| MIDI  | Journaliste                                  | Nirina Rajaonarivo         | F   |
| Midi Madagascar   | Journaliste                                  | Rajaonarivo Nirina         | F   |
| Ministère da la Population  | Chef de service                              | Dama Flavien               | M   |

| Organization  | Title  | Name                        | Sex |
|---|--|-----------------------------|-----|
| Ministere de la Population  | Chef de service de la législation et du contentieux                | Andriamanajara Thierry      | M   |
| Ministere de la Justice   | Attaché de presse  | Ravoniandro Rina            | M   |
| Ministère de la Justice   | Garde des Sceaux, Ministre de la justice                           | Ratsiarovala Lala           | F   |
| Ministère de la Justice   | Magistrat  | Tsilangony Marie Annick,    | F   |
| Ministère de la Population  | Ministre de la Population, de la Protection sociale et des loisirs | Zafilaza                    | M   |
| Ministère de la Population, de la Protection sociale et des loisirs | Directeur de la Promotion du Genre,                                | Rambolamasoandro Herisoa,   | F   |
| Ministère des Affaires Etrangères                                   | Conseiller de ministre   | Andrianarimanana Mboara     | M   |
| Ministère du travail, de la Fonction Publique et des Lois sociales  | Représentant   | Andrianaivo Herisololo Faly | M   |
| PNUD  | Coordinateur   | Ranorovololona Louise       | F   |
| Province de Majunga   | PDS  | Benessy Harison             | M   |
| Réseau des Jeunes   | Représentant   | Razafiarison Cocken         | M   |
| RTA   | Journaliste  | Randriamampianina Mialisoa  | F   |
| RTA   | Journaliste  | Rabarison Bokassa           | M   |
| SENAT   | Sénateur (Représentante de M. le Président du Sénat)               | Raharimina Emilienne Olga   | F   |
| TVM   | Journaliste  | Razanajatovo Hoby           | F   |
| TVM   | Journaliste  | Jean Baptiste               | M   |
| US Ambassy  | Représentant   | Razafiharilala Aimée        | F   |
| USAID   | Bonne gouvernance  | Corine Rafaël               | F   |
| Vangaindrano  | FVTV   | Ralambo Marie Chantal       | F   |
| Viavy Tiako   | Président  | Rasoarimbola Tina           | F   |
| WLR   | Administrative Assistant   | Nathalie                    | F   |
| WLR   | Administrative Assistant   | Nadia                       | F   |
| WLR   | Coordinatrice Nationale  | Razafindrainibe Vololona    | F   |
| WLR   | Secrétaire   | Jacobie                     | F   |
| VIH/SIDA Diego-Suarez   | Coordination VIH/SIDA  | Razafindrara Berthin        | M   |
|   | FOCUS  | Ravololomboahangy Holy      | F   |
|   | FOCUS  | Nirinarisoa Volatiana       | F   |
|   | FOCUS  | Ambinina                    | F   |
|   | FOCUS  | Mialy                       | F   |
|   | FOCUS  | Andry                       | H   |

Discussion on Women's Rights Empowerment in the US/ with The Honorable Diane Wood  
American Cultural Center

| Organization               | Title                     | Name                       | Sex |
|----------------------------|---------------------------|----------------------------|-----|
| AJFM                       | Journalist                | RALISY Odile               | F   |
| Antsiva                    | Journalist                | RAKOTONDRAZAFY Lalatiana   | F   |
| Association des femmes Mus | Coordinator               | SAID Bibia                 | F   |
| Chemonics                  | Legal specialist          | MOONEY Lelia               | F   |
| Chemonics                  | Manager                   | MISCHEL Rebecca            | F   |
| ENAM                       | Student                   | RAOELISON Harilanto        | F   |
| Gendarmerie Nationale      |                           | RASOLOFO Lumens            | F   |
| INPF                       | Member                    | RAZAFIMAHAZO Andrea        | F   |
| Les Nouvelles              | Photographer              | MAMIHERISON                | M   |
| L'Express de Madagascar    | Journalist                | RASOLOARISOA Fanja         | F   |
| Madagascar Magazine        | Journalist                | HIANASY Mamisoa Frederica  | F   |
| Mairie Antsirabe           | Mayor                     | RAMALASON Olga             | F   |
| MALAZA                     | Journalist                | ANDIAMANANTENA Johanne     | F   |
| MATV                       | Journalist                | RAZANAKOLONA Ony           | F   |
| NEW Magazine               | Journalist                | RAKOTOSEHENO Norohaingo    | F   |
| Ravinala                   | Journalist                | BENJA Roland               | M   |
| Societe PALA               | Coordinator               | PALA Maria                 | F   |
| TRC Analamanaga            |                           | RAVELONANAHARY Micheline   | F   |
| TRIBUNE                    | Journalist                | ANDRIAMITANTSOA Suzy       | F   |
| TVM                        | Journalist                | FIANKINANA Nanou           | F   |
| USAID                      | Chargé de projet spéciaux | RAFAELL Corine             | F   |
| USAID                      | Chargé de projet          | RHODES Robert              | M   |
| WLR                        | Assistant Admin           | RANDRIAMIHAMITSOA Nathalie | F   |
| WLR                        | Assistant Admin           | RAZAKAMANDIMBY Nadia       | F   |
| WLR                        | Coordinator               | RAZAFINDRAINIBE Vololona   | F   |
|                            | Consultant                | RAMANAGASON Bodo           | F   |

## Training of Magistrates

## Ecole Nationale de la Magistrature - Antananarivo

| Organization                                 | Title                             | Name                        | Sex |
|--|-----------------------------------|-----------------------------|-----|
| Chemonics                                    | Legal specialist                  | MOONEY Lelia                | F   |
| Chemonics                                    | Manager                           | MISCHEL Rebecca             | F   |
| Cour d'Appel                                 | Conseiller                        | RAHARIVOLOLONA Isabelle     | F   |
| Cour d'Appel                                 | Conseiller                        | RAZAIARISOA Harivola        | F   |
| Cour d'Appel Diego                           | Président                         | TONGALAZA Julien            | M   |
| Cour d'Appel Toamasina                       | Président                         | RAKOTOMAVO Albert           | M   |
| Cour d'Appel Tulear                          | President de chambre cour d'appel | RZANAMAHASOA Christine      | F   |
| Cour Suprême                                 | Conseiller                        | RANDRIANANTENAINA Modeste   | F   |
| Direction des Etudes Ministère de la Justice | Substitut du Procureur            | RASENDRA Liliane            | F   |
| ENMG   | Magistrat directeur des Etudes    | IMBIKI Herilaza             | M   |
| MBS TV                                       | Journalist                        | RAKOTONAVOLONA Bako         | F   |
| Ministère de la Justice                      | Conseiller                        | RAKOTONDRABE Noeline        | F   |
| Ministère de la Justice                      | Directeur de la Reforme           | LALAHARINIVO Laurette       | F   |
| Ministère de la Justice                      | Directeur Général                 | RAZANADRAKOTO Marie Solange | F   |
| Ministère de la Justice                      | Magistrat                         | RAMANANTENASOA Noeline      | F   |
| Ministère de la Justice                      | Magistrat                         | TSILANGONY Marie Annick     | F   |
| Ministère de la Justice                      | Magistrat                         | RAZAFIARIVONY Berthine      | F   |
| Ministère de la Justice                      |                                   | WILLIAM Odon                | M   |
| Tribunal de Première Instance Antsirabe      | Président Tribunal de travail     | RABETOKONTANY Tahiana       | F   |
| Tribunal de Première Instance Fianarantsoa   | Président                         | RANDRIAMAROLAFY Eliana      | F   |
| Tribunal de Première Instance Fianarantsoa   | Procureur                         | RAMANANKAVANA Jean Jacques  | M   |
| Tribunal de Première Instance Mahajanga      | Président                         | RALAINARIVO Hasivololona    | F   |
| Tribunal de Première Instance Maintirano     | Juge                              | FENO Ghislain               | M   |
| Tribunal de première instance Mananjary      | Substitut du Procureur            | NDRIAMAMONJY Marc           | M   |
| Tribunal de Première Instance Maroantsetra   | Procureur                         | ZAFIMIHARY Marcellin        | M   |
| Tribunal de Première Instance Tana           | Chef de service vulgarisation     | RASAMIMANANA Amine          | F   |
| Tribunal de Première Instance Tana           | Juge                              | RANDRIAMAROLAFY Eliana      | F   |
| USAID  | Chef de Projet Speciaux           | RAFAEL Corinne              | F   |
| WLR  | Assistant Admin                   | RAZAKAMANDIMBY Nadia        | F   |
| WLR  | Assistant Admin                   | RANDRIAMIHAMITSOA Nathalie  | F   |
| WLR  | Coordinator                       | RAZAFINDRAINIBE Vololona    | F   |

## ANNEX I

---

### Administrative and Financial File Assessment Memo

#### MEMORANDUM

To: WLR/Madagascar Team

April 8, 2006

cc: Women's Legal Rights

From: Rebecca Mischel

Re: Results of Madagascar Administrative and Financial File Assessment

---

From April 4-7, 2006, I conducted an administrative file assessment for the WLR/Madagascar field office. The purpose of this assessment was to not only conduct a routine review of the office files but to also identify essential areas for the field office to remedy in advance of the upcoming field accounting audit (scheduled for May 29 – June 2, 2006).

This memo is divided into 4 areas:

- 1. Main concerns identified during the assessment
- 2. File Index: Concerns
- 3. Accounting Files: Concerns and Action Items
- 4. Action Item Checklist

#### 1. Main Concerns Identified During File Assessment

- Vouchers: There are several issues concerning the vouchers.
  - General journal vouchers: The office had not been completing any general journal vouchers for either the USD or local currency account.
  - Write checks vouchers: Some of the write checks vouchers were either missing or lacking backup.
    - Check copies: Many check copies were either missing or the bookkeeper was making copies of the checks but not attaching them to the corresponding voucher (i.e., storing them out of order in a large envelope). There were approximately five months worth of check copies not attached to vouchers.
    - Voided checks: The bookkeeper had not been completing any vouchers for voided checks, and until June 2005, was discarding the voided check. No voided check memos had been written explaining the reason for the void.
- Organization of accounting documentation: The accounting documents (vouchers for the most part) for both the USD and local account was placed in binders but in reverse chronological order and not separated by month.
- Travel advances: The bookkeeper has not been completing any travel advances for project-related travel. There have been numerous advances granted to both the national coordinator and the administrative assistant, but none of these were documented with a completed travel advance form.
- Expense reports: The national coordinator and administrative assistant have also not completed expense reports. In some instances, an expense report has been filled out but it only accounted for M&IE received.
- Personnel files: Personnel files are missing a great number of documents.

#### 2. File Index: Concerns

The field office has used the WLR/Madagascar file index and labels to set up its paper filing system. In some instance, the bookkeeper/administrative assistant has opted to use binders to store documents in lieu of hanging files. This includes accounting documentation and dailies.

The files, however, were not organized entirely in order according to the file index. This has been corrected by the project manager. Other concerns include:

- missing files;
- documents not filed in the proper location;
- extra copies of the same document stored unnecessarily in several locations (i.e., copies of pouch logs in the daily binders); and
- petty cash reconciliations are not easily accessible.

### **3. Accounting Files: Concerns and Action Items**

As the general concerns arising from this file assessment concerned accounting files, the majority of these concerns were addressed in Section 1. Here are the action items that the bookkeeper will need to resolve:

- Monthly accounting documentation:
  - USD Account (Sept 2004 – April 2006):
    - Create general journal vouchers + backup for every general journal entry
    - USD bank statements
    - USD bank reconciliations
    - USD TBs
    - QB USD Transaction details by account
    - Big Red General Ledger at each month end (Nov 2005 – April 2006)
    - Big Red Transaction List at each month end (Nov 2005 – April 2006)
    - Placement of all of the above into binders, labeled, organized chronologically (most recent in the back).
  - Local Currency Account (Sept 2004 – April 2006):
    - Finish creating general journal vouchers + backup
    - Photocopies for voucher backup
    - Void memos for all voided checks
    - Bank reconciliation for August 2004
    - Big Red General Ledger at each month end (Nov 2005 – April 2006)
    - Big Red Transaction List at each month end (Nov 2005 – April 2006)
  - Travel Advances: Go back and create travel advances for all money advanced to staff from start of project to present. These should then be placed in the individual's personnel files.
  - Expense Reports: Go back and create expense reports for all travel advance related travel. This includes all the CSO conferences and trainings as well. These should then be placed in the individual's personnel files.

#### 4. Action Item Checklist

| Action Item   | Individual(s) Responsible     | Date Completed | - April 21 - Status and Comments |
|---|-------------------------------|----------------|----------------------------------|
| <b>* FILE INDEX ITEMS *</b>   |                               |                |                                  |
| <b>GEN PROJECT INFO</b><br><br>5002 Emergency Contact Information<br><br>5033 Local Labor Laws  | Nathalie                      |                |                                  |
| <b>COMMUNICATIONS</b><br><br>5105 Home Office to Field Office Daily Emails 2004<br><br><u>5110-5119 Pouch Logs</u>  | Nathalie/Nadia                |                |                                  |
| <b>PERSONNEL &amp; RECRUIT.</b><br><br><u>5300-5309 General Personnel Matters</u><br><br><u>5310 Vololona Razafindrainibe, Project Coordinator</u><br><br><u>5311 Manda Rakotonarivo, Former WLR Advisor</u><br><br><u>5312 Nathalie Randriamihamitsoa, Administrative Assistant</u><br><br><u>5313 Nadia Razakamandimby, Administrative Assistant</u><br><br><u>5340-5389 Short-term personnel (local)</u><br><br><u>5390-5399 Recruitment</u> | Vololona, Nathalie, and Nadia |                |                                  |
| <b>PROCUREMENT</b><br>5422 Inventory Tracker 2006   | Nadia                         |                |                                  |
| <b>IMPLEMENTING PARTNERS</b><br><br><u>5500 Focus Development Association</u><br><br><u>5501 NGO Maky</u>   | Vololona, Nadia               |                |                                  |

|   |                 |        |   |
|---|-----------------|--------|---|
| 5502 <u>ARIF TANA OUEST</u>   |                 |        |   |
| 5503 <u>CAFF</u>  |                 |        |   |
| —> <i>ADD/MOVE THE FOLLOWING TO THIS:</i><br><b>5507 <u>Ministry of Justice</u></b> |                 |        |   |
| <b>5508 <u>ENMG</u></b>   |                 |        |   |
| <b>5509 <u>Ministry of Population</u></b>   |                 |        |   |
| <b>5520-5540 <u>Associations and CSOs</u></b>                                       |                 |        |   |
| <b>FINANCE &amp; ACCNT.</b>   | Nathalie        |        |   |
| 5640-5649 <u>Bank Account</u><br>Bank Statements                                    |                 |        |   |
| Bank Reconciliations  |                 |        |   |
| Petty Cash Reconciliations  | Nadia           |        |   |
| <b>ACTIVITIES</b>   | Vololona, Nadia |        |   |
| —> ADD THE FOLLOWING FOLDERS AND MOVE APPROPRIATE FILES INTO THEM :                 |                 |        |   |
| <b>5815 December 2005 Event</b>   |                 |        |   |
| <b>5820 CSO Capacity Building</b>   |                 |        |   |
| <b>5825 November VAW events</b>   |                 |        |   |
| <b>5830 International Women's Day events</b>  |                 |        |   |
| <b>* MONTHLY ACCOUNTING ITEMS *</b>   |                 |        |   |
| <i>USD Account – organized by month in binders</i>                                  |                 |        |   |
| General journal vouchers  | Nathalie        |        |   |
| Bank statements   | Nathalie        |        |   |
| Bank reconciliations  | Nathalie        |        |   |
| TBs   | Nathalie        |        |   |
| Transaction details by account  | Nathalie        |        |   |
| Big Red General Ledgers   | Nathalie        |        |   |
| Big Red Transaction Lists   | Nathalie        |        |   |
| All in binders, organized by month and labeled                                      | Nathalie        |        |   |
| <i>MGA Account – organized by month in binders</i>                                  |                 |        |   |
| Finish GJ vouchers + backup   | Nathalie        | 4.7.06 | - |



|   |                      |  |  |
|---|----------------------|--|--|
| Photocopies for voucher backup                                      | Nathalie             |  |  |
| Void memos for all voided checks                                    | Nathalie             |  |  |
| Bank reconciliation for August 2004                                 | Nathalie             |  |  |
| Big Red General Ledgers   | Nathalie             |  |  |
| Big Red Transaction Lists   | Nathalie             |  |  |
| Travel Advances   | Nathalie             |  |  |
| Expense Reports   | Nathalie             |  |  |
| Procured items over USD \$100 – copies of check in procurement file | Nadia                |  |  |
| <b>* OTHER ITEMS *</b>  |                      |  |  |
| Discuss Field Accountant audit materials – SOW, ?s                  | Nathalie and Rebecca |  |  |
| Discuss new admin operations manual                                 | Nathalie and Rebecca |  |  |
| Discuss new monthly checklist                                       | Nathalie and Rebecca |  |  |